

REGION BASSE-NORMANDIE

\*\*\*\*\*

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-1

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Optimiser le patrimoine régional (P103)
<b>Titre</b>	<i>Amélioration des installations de chauffage et de confort acoustique dans le pavillon des archives et la grange à dimes à l'Abbaye d'Ardenne à Saint-Germain-La-Blanche-Herbe</i>

\*\*\*\*\*

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P103 – Optimiser le patrimoine régional hors lycées » de 3 270 000 € votée en 2013, un montant de 270 000 € au titre de l'opération « P103O007 – Amélioration des installations de chauffage et de confort acoustique dans le pavillon des archives et la grange aux dîmes à l'Abbaye d'Ardenne à St-Germain-la-Blanche-Herbe » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Amélioration des Installations de chauffage et de confort acoustique dans le pavillon des archives et la grange ? dimes ? l'Abbaye d'Ardenne ? Saint-Germain-La-Blanche-Herbe
<b>Identifiant</b>	811
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-2

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

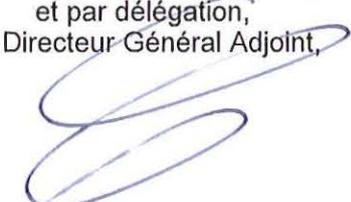
DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Amicale du Calvados des Anciens d'Outre-Mer et des Troupes Marines	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune d'Airan (14)	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants de la commune	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

	<b>Accusé de réception</b>
<b>Objet</b>	Soutien aux actions de solidarit?
<b>Identifiant</b>	505
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-3

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Révillaise de voitures à pédales	Coupe de France de voitures à pédales le 4 août 2013 à Réville (50)	500 €
Comité des Fêtes d'Amfréville	Organisation de la manifestation "l'Art en Fête" le 25 mai 2013 à Amfréville	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Soutien aux opérations d'animation locale
<b>Identifiant</b>	703
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-4

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

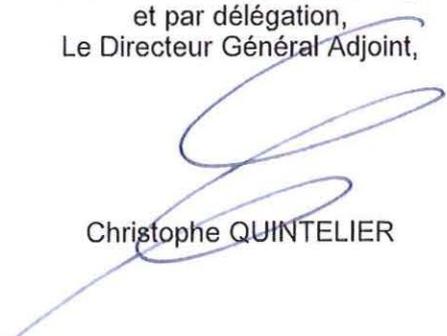
DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 1 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Institut Coopératif de l'Ecole Moderne-Pédagogie Freinet 14	51 <sup>ème</sup> Congrès de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne – Pédagogie Freinet du 20 au 23 août 2013 à Caen	1 500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Soutien ? l'organisation de congr?s, forums et colloques
<b>Identifiant</b>	805
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-5

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 21 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Compagnie PMVV Le Grain de Sable	12 <sup>èmes</sup> Rencontres d'été théâtre et lecture en Normandie du 20 juillet au 25 août 2013	4 000 €
EPCC Centre Régional de Arts du Cirque de Basse-Normandie	4 <sup>ème</sup> édition du festival Spring du 7 au 30 mars 2013 en Basse-Normandie	10 000 €
Théâtre du Champ Exquis	15 ans du festival Ribambelle 2013	4 000 €
Association Trottoirs Mouillés	20 ans de l'association et organisation d'un festival de jazz les 5, 6 et 7 octobre 2013 à Dompierre et Bagnoles de l'Orne	1 500 €
Chorale de Ouistreham	Célébration du 100 <sup>ème</sup> anniversaire de la naissance d'Aimé Césaire du 13 avril au 26 juin 2013	1 500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Soutien aux manifestations culturelles
<b>Identifiant</b>	807
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-6

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

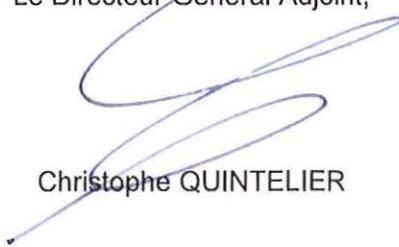
DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Lions Club de Falaise	16 <sup>ème</sup> édition de la manifestation "Courir et marcher contre le cancer" dans le cadre de l'opération "Tulipes contre le cancer" dimanche 14 avril 2013 à Falaise	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Soutien aux manifestations sportives
<b>Identifiant</b>	809
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-7

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Animer et développer les territoires - Politique territoriale</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AP du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 120 000 € au titre de l'opération P020O030 « CP5U8204SI - Agglomération de Flers » ;

- d'affecter sur l'AP du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 2 171 492 € au titre des conventions territoriales, les montants suivants :

- 483 977 € au titre de l'opération P020O007 « CP5U8114 - Pays du Bessin au Virois »,
- 100 000 € au titre de l'opération P020O002 « CP5U8111 - Pays d'Auge Expansion »,
- 111 000 € au titre de l'opération P020O006 « CP5U8113 - Pays Sud Calvados »,
- 340 000 € au titre de l'opération P020O004 « CP5U8112 - Pays de Caen Métropole »,
- 24 855 € au titre de l'opération P020O027 « CP5U8201 - Agglomération de Caen la Mer »,
- 45 000 € au titre de l'opération P020O011 « CP5U8122 - Pays de Coutances »,
- 37 500 € au titre de l'opération P020O031 « CP5U8301 - Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin »,
- 144 160 € au titre de l'opération P020O015 « CP5U8124 - Pays de la Baie du Mont Saint-Michel »,
- 690 000 € au titre de l'opération P020O009 « CP5U8121SI - Pays du Cotentin »,
- 195 000 € au titre de l'opération P020O030 « CP5U8204SI - Agglomération de Flers »,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 10-761 de la Commission Permanente du 19 novembre 2010 en annulant la subvention de 20 000 € accordée à la communauté d'agglomération du Pays de Flers pour l'étude de programmation des travaux concernant les locaux du conservatoire communautaire de musique et du forum,

- n° 11-08 de la Commission Permanente du 28 janvier 2011 en annulant la subvention de 100 000 € accordée à la communauté d'agglomération du Pays de Flers pour la création d'un conservatoire d'enseignement de la musique à rayonnement intercommunal à Flers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Animer et d?velopper les territoires - Politique territoriale
<b>Identifiant</b>	999
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-8

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Appel à projets - Développement rural</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P020 - Animer et développer les territoires » de 1 747 000 € votée en 2013, un montant de 10 000 € au titre de l'opération P020O037 « développement rural » ,

- sur l'AP « P020 - Animer et développer les territoires » de 834 000 € votée en 2013 un montant de 25 000 € au titre de l'opération P020O037 « développement rural » ;

- d'attribuer au titre de l'appel à projets "Réinventons les campagnes" conformément au tableau joint en annexe :

- un montant total de 10 000 €, sur le chapitre 935 du Budget de la Région,

- un montant total de 25 000 €, sur le chapitre 905 du Budget de la Région ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces deux dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Appel ? projets - D?veloppement rural
<b>Identifiant</b>	705
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-9

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Parcs Naturels Régionaux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

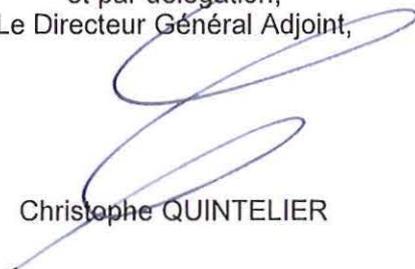
- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 11-751 du 25 novembre 2011 comme suit : la participation de la Région est de 27 000 € pour une dépense subventionnable de 98 628,10 € (et non de 747 000 € comme indiqué précédemment),

- n° 12-689 du 23 novembre 2012 comme suit : la participation de la Région est de 1 000 € (et non de 1 500 € comme indiqué précédemment) pour une dépense subventionnable de 1 000 € (et non de 3 000 € comme indiqué précédemment) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions,

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Parcs Naturels Régionaux
<b>Identifiant</b>	539
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-10

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
<b>Titre</b>	<i>Convention partenariale pour la publication et l'impression de Chiffres Clés en Basse-Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P021 « Produire des études et des données SIG » - de 200 000 €, votée en 2013, un montant de 1 900 € au titre de l'opération P021O001 – Etudes et Schémas régionaux ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 1 900 € à la Direction Régionale de l'INSEE, pour la publication et l'impression d'un livret de chiffres-clés de la Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser à signer :

- avec la Direction Régionale de l'INSEE, la convention constitutive du partenariat jointe en annexe,

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Convention partenariale pour la publication et l'impression de Chiffres Cl?s en Basse-Normandie
<b>Identifiant</b>	989
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.4

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-11

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Projets Métropolitains - Prorogation du délai du groupement de commandes entre les communes de CAEN, MONDEVILLE et HEROUVILLE-SAINT-CLAIR, la communauté d'agglomération de CAEN LA MER, la région de BASSE-NORMANDIE et le syndicat mixte des PORTS NORMANDS ASSOCIES pour confier un second mandat à la Société Publique Locale d'Aménagement 'Caen Presqu'île'</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P020 « Animer et développer les territoires» de 2 347 000 €, votée en 2013, un montant de 100 170 € au titre de l'opération P020OD43 «Projets Métropolitains » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 100 170 € à la ville de Caen, coordonnateur du groupement de commandes entre les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair, la communauté d'agglomération de CAEN LA MER, la région de BASSE-NORMANDIE et le syndicat mixte des PORTS NORMANDS ASSOCIES, créé pour le projet d'aménagement de la zone dite de la « Presqu'île portuaire » ;

- d'approuver :

- la prolongation de la convention du groupement de commandes susmentionnée, d'une durée de 36 mois, le nouveau délai étant ainsi porté à 68 mois, dans les mêmes termes et conditions, afin de permettre une prolongation du mandat de la SPLA CAEN PRESQU'ILE et de procéder à la signature d'un avenant, dont le texte est joint en annexe 1 ;

- la prolongation du mandat de la Société Publique d'Aménagement CAEN PRESQU'ILE, dans l'intérêt du projet urbain, pour une durée de 36 mois, étant précisé que la ville de Caen, coordonnateur du groupement, procédera à la signature de l'avenant correspondant conformément à l'article 4 de la convention de groupement, dont le texte est joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les communes de Caen, Mondeville, Hérouville-Saint-Clair, la Communauté d'Agglomération de Caen La Mer et le Syndicat Mixte des Ports Normands Associés, l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes, joint en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions,

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Animer et développer les territoires - Projets métropolitains -  
prorogation du délai du groupement de commandes

---

Date de décision: 15/02/2013

Date de réception de l'accusé 15/02/2013  
de réception :

---

Numéro de l'acte : CP\_1311

Identifiant unique de l'acte : 014-231400011-20130215-CP\_1311-DE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 11/10/2007

classification :

---

Nom du fichier : AMT METROPOLITAIN.pdf ( 014-231400011-20130215-CP\_1311-DE-1-  
1\_1.pdf )

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-12

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Déchets dangereux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 300 000 €, votée en 2013, un montant de 21 000 € au titre de l'opération P151O001 « Déchets dangereux 2013 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 21 000 € à Biomasse Normandie pour le fonctionnement de l'observatoire 2013 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au pro-rata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Biomasse Normandie, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	D?chets dangereux
<b>Identifiant</b>	516
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.8.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-13

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Stratégie de la Région pour la biodiversité - Réserves Naturelles Régionales</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Léone BESNARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur:

- l'AE du programme P152 « Promouvoir le développement durable » de 665 000 €, votée en 2013, un montant de 2 000 €, au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 »,

- l'AE du programme P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 300 000 €, votée en 2013, un montant de 9 182,97 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 4 000 € au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Vallée de l'Orne, pour le projet sur la pêche à pied récréative en 2013, sur un montant subventionnable de 67 520 €,

- 5 182,97 € au Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN), pour le projet d'accompagnement expérimental des collectivités territoriales dans l'intégration de la Trame verte et bleue sur les marais de la Dives, sur un montant subventionnable de 41 713,49 € ;

- de procéder au paiement d'une somme de 2 000 €, à l'Association Réserves Naturelles de France, au titre de la cotisation 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Stratégie de la Région pour la biodiversité - Réserves Naturelles Régionales
<b>Identifiant</b>	509
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.8

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-14

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP du programme P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant global de 40 131,30 € au titre de l'opération P151O006 « CP5N5210 actions bassin versant »,

- sur l'AP du programme P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 330 000 € votée en 2013, un montant de 1 650 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation»,

- sur l'AE du programme P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 300 000 € votée en 2013, un montant de 142 645,85 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation» ;

- de désaffecter sur l'AE du programme P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 € votée en 2008, un montant de 45 093,14 € correspondant à des projets abandonnés ou modifiés, selon le détail suivant :

- 33 093,14 € au titre de l'opération P151O006 « CP5N5210 – Actions Bassin Versant »,

- 12 000 € au titre de l'opération P151O012 « CP5N5220 – Stratégie Régionale Biodiversité » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*\* sur le chapitre 907 Budget de la Région*

➤ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »**

- 13 035,60 € à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, pour réaliser la 1ère tranche de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau sur les bassins de la Thouane et de la Sennevière, pour un montant subventionnable de 130 356 €,

- 14 879,70 € au Syndicat Mixte Basse Vallée du Couesnon, pour réaliser la 1ère tranche de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques - année 2012, pour un montant subventionnable de 49 599 €,

- 12 216 € au Syndicat Mixte Basse Vallée du Couesnon, pour un diagnostic des ouvrages préalable à des travaux d'amélioration de la continuité des cours d'eau, pour un montant subventionnable de 55 287,28 €,

➤ **au titre de la politique de l'eau**

- 1 650 € à la Commune de Mesnil-Clinchamps, pour la mise en place d'une citerne de récupération des eaux de pluie, pour un montant subventionnable de 5 500 €,

*\* sur le chapitre 937 du budget de la Région*

➤ **au titre de la politique de l'eau**

- 13 300 € au Syndicat Mixte du Val de Vire, pour la réalisation d'une étude contribuant à l'élaboration du SAGE de la Vire, pour un montant subventionnable de 133 000 €,

- 7 200 € à l'Association Inter-SAGE de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour la première année de mise en œuvre de la structure, pour un montant de dépenses de 160 000 €,

- 50 295 € à IFREMER Port en Bessin, pour le fonctionnement du Réseau Hydrologique Littoral Normand en 2013, pour un montant subventionnable de 400 337 €,

- 16 938,35 € au Conseil Général de la Manche pour la réalisation d'une étude de préfiguration d'un PAPI sur le bassin versant de la Divette et du Trottebec, pour un montant subventionnable de 169 383,50 €,

- 4 050 € à la Communauté de Communes de Bény-Bocage pour un poste de technicien de rivière en 2013 (0,5 ETP), pour un montant subventionnable de 13 500 €,

- 1 012,50 € au Syndicat Mixte Basse Vallée du Couesnon pour un poste de technicien de rivière en 2013 (0.5 ETP), pour un montant subventionnable de 3 375 €,

- 8 100 € à la Communauté de Communes Côtes des Isles pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,

- 20 250 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne pour 3 postes de techniciens de rivière en 2013 (2,5 ETP), pour un montant subventionnable de 67 500 €,

- 1 500 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'édition du guide « Pêche et Tourisme » 2013, pour un montant subventionnable de 7 447,46 € ;

- de prendre en charge les dépenses liées à la tenue en 2013 à l'Abbaye-aux-Dames du colloque permanent des exécutifs du littoral, dans le cadre du réseau d'observation du littoral Normand-Picard, à hauteur d'un montant maximum de 20 000 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,

- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- pour les techniciens de rivière, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;

- pour les techniciens de rivière, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;

- d'approuver la convention entre la Région Basse-Normandie et l'IFREMER, pour le RHLN 2013 ;

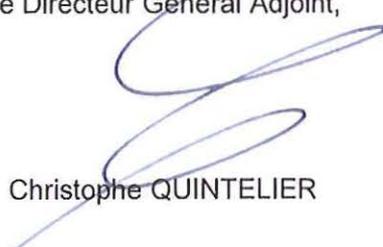
- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IFREMER, la convention jointe en annexe 1,

- avec le Syndicat mixte de la Basse vallée du Couesnon, le Syndicat intercommunal du bassin du Moyen Couesnon, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Général d'Ille et Vilaine et l'Association « Le bassin du Couesnon », le contrat territorial volet Milieux aquatiques du moyen et du bas Couesnon (2012-2016), joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Pr?server les ressources naturelles et les milieux
<b>Identifiant</b>	1022
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.8

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-15

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
<b>Titre</b>	<i>Habitat solidaire et durable – 400 rénovations ' BBC '</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de 20 000 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget 2013 de la Région, un montant de 20 000 € aux 2 bénéficiaires figurant en annexe, pour la rénovation globale BBC de leurs logements ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés en annexe, selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable »,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Habitat solidaire et durable - 400 r?novations ' BBC '
<b>Identifiant</b>	1002
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.8

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-16

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Accompagner les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur (P140)
<b>Titre</b>	<i>Environnement - Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP du programme P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de 714 193 €, ventilé comme suit :

- 439 584 € au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie »,
- 211 889 € au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable »,
- 62 720 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,

- sur l'AE du programme P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 720 000 €, votée en 2013, un montant global de 173 038 €, ventilé comme suit :

- 135 538 € au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
- 37 500 € au titre de l'opération P150O013 « Politique énergétique territoriale » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*\* sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

➤ **au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie »**

- 48 465 € à Caen Habitat, pour la mission de suivi, d'évaluation et d'analyse des performances de 730 logements BBC à La Folie Couvrechef et 80 pavillons HPE Rénovation, pour une dépense subventionnable de 69 237 € TTC,

- 206 760 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 1 dans le cadre de l'appel à projet Défi'Bat 2012,

- 5 257 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 2, pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments,

- 10 006 € aux 3 bénéficiaires de l'annexe 3, pour la réalisation de diagnostics énergétiques des entreprises,

- 15 000 € à la Commission Nationale des Chevaux Territoriaux, pour l'achat de matériel hippomobile pour la mise en place d'un service de démonstration auprès des collectivités, pour une dépense subventionnable de 55 000 € TTC,

- 77 520 € à l'association Terre d'Avenir (14), pour la mise en place d'un système de management environnemental pour un deuxième groupe de 20 exploitations agricoles en Basse-Normandie dans le cadre d'une opération collective, pour un montant subventionnable de 155 040 € HT,

- 14 400 € au Pays du Perche Ornaïs (61), pour les Opérations Collectives de pré-diagnostic énergétique dans les bâtiments d'entreprises du Perche Ornaïs, pour une dépense subventionnable de 18 000 € HT,

- 23 675 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon (61), pour l'Opération collective « Management Carbone » auprès des PME/PMI de l'Orne, pour une dépense subventionnable de 35 450 € HT,

- 38 501 € à Professions bois pour l'Opération collective « Eco Design » auprès des entreprises de la filière bois, pour une dépense subventionnable de 61 402 € HT,

✦ **au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable »**

- 177 951 € aux 3 bénéficiaires figurant en annexe 4, pour l'installation de chaufferies bois,

- 16 183 € au bénéficiaire figurant en annexe 5, pour l'achat de matériel pour la production de bois énergie,

- 1 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 6, pour une installation géothermale très basse énergie ;

- 7 500 € au bénéficiaire figurant en annexe 7, pour l'installation de panneaux photovoltaïque ;

- 9 255 € au bénéficiaire figurant en annexe 8, pour l'installation d'une éolienne individuelle,

✦ **au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »**

- 62 720 € au bénéficiaire de l'annexe 9, pour la rénovation BBC Effinergie de logements sociaux ;

*\* sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

✦ **au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie »**

- 61 140 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Basse-Normandie, pour l'Opération collective CMIE 2, pour une dépense subventionnable de 122 280 € HT,

- 13 568 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge (14), au titre de la première année de conseil et d'animation auprès des entreprises du territoire pour l'amélioration de leurs performances énergétiques dans le cadre d'une opération collective, pour une dépense subventionnable de 45 227,50 € HT,

- 56 830 € au Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) pour la formation à l'éco-conception dans le secteur de la mécanique dans le cadre d'une opération collective, pour une dépense subventionnable de 131 325 € HT,

- 4 000 € au Centre horticole du Londel à Biéville-Beuville (14), pour la mise en place d'un bus d'information sur l'alimentation, pour une dépense subventionnable de 45 400 € HT,

✦ **au titre de l'opération P150O013 « Politique énergétique territoriale »**

- 37 500 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour l'animation COT 2013, pour une dépense subventionnable de 59 500 € HT ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives à l'appel à projets « Efficacité énergétiques des bâtiments en Basse-Normandie – Défi'Bat » avec les bénéficiaires détaillés à l'annexe 1, selon le modèle de convention correspondant, approuvé par délibération de la commission permanente du 25 mai 2012 relative à « lutter contre les changements climatiques »,

- les conventions relatives au FORES avec le bénéficiaire figurant en annexe 9, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011,

- les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Basse-Normandie pour l'opération collective CMIE,
- Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) pour l'Opération collective « formation à l'éco-conception dans le secteur mécanique »,
- Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour la prolongation des actions COT 2013,

- les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :

- Caen Habitat pour la mise en place d'une mission de suivi, d'évaluation et d'analyse des performances de 730 logements BBC et de 80 pavillons HPE Rénovation,
- Association Terre d'Avenir pour l'Opération collective « mise en place d'un système de management environnemental pour une 2ème groupe de 20 exploitations agricoles en Basse-Normandie »,
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon pour l'Opération collective « Management Carbone » auprès des PME/PMI de l'Orne,
- Profession Bois pour l'Opération collective « Eco Design » auprès des entreprises de la filière bois,
- Fondation Asile Saint-Joseph (50) pour l'installation d'une chaudière bois et son réseau de distribution pour la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire de l'EHPAD et son extension, logements locatifs et cabinets médicaux,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Environnement - D?velopper les ?nergies renouvelables et les ?conomies d'?nergie
<b>Identifiant</b>	959
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 févrler 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.8

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-17

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
<b>Titre</b>	<i>Education à l'environnement et au développement durable</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P152 « Promouvoir le développement durable » de 665 000 € votée en 2013, un montant de 11 617 € au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 » ;

- de procéder sur le chapitre 937 du Budget de la Région, aux paiements suivants, au titre des cotisations 2013 :

- 1 500 € au Comité français pour l'environnement et le développement durable,

- 3 500 € au Réseau Grand Ouest « Commande publique et développement durable »,

- 5 117 € à l'association Effnergie,

- 1 500 € au Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre les membres du groupe d'appui bas-normand aux établissements en démarche de développement durable en région Basse-Normandie, jointe en annexe 1,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Education ? l'environnement et au d?veloppement durable
<b>Identifiant</b>	1000
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.8

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-18

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Convention TER CRBN/SNCF et tarifications TER- Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs TER - contribution TER 2013 et Contrat Annuel d'Objectifs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P 361 « Développer le transport ferroviaire de voyageurs » votée en 2013 pour 63 195 100 €, un montant de 30 948 131,30 € réparti comme suit :
  - 29 262 137,30 € au titre de l'opération P 361O005 « Convention TER CRBN/SNCF »,
  - 1 686 000 € au titre de l'opération P 361O009 « Tarifications TER » ;
  
- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, à la SNCF, une subvention de :
  - 29 262 137,30 € TTC au titre de la contribution prévisionnelle 2013 prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la SNCF et la Région Basse-Normandie en complément de celle de 29 822 839,50 € attribuée lors de l'assemblée plénière des 20 et 21 décembre 2012, portant le montant de la contribution prévisionnelle 2013 à 59 084 976,80 €,
  - 520 000 € au titre du produit tarifaire Liber'ter,
  - 685 000 € au titre du produit tarifaire Boos'ter,
  - 425 000 € au titre du produit tarifaire Solidari'ter Formation,
  - 56 000 € au titre du produit tarifaire Passeport Solidari'ter,
  
- d'autoriser le Président à signer avec la SNCF :
  - l'avenant n°37 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF,
  - le contrat annuel d'objectifs 2013 ;
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Convention TER CRBN/SNCF et tarifications TER- Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs TER - contribution TER 2013 et Contrat Annuel d'Objectifs
<b>Identifiant</b>	1156
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-19

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Avis de la Région Basse-Normandie sur la révision du Plan de Développements Urbains (PDU) du territoire de Caen-la-Mer</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'émettre un avis favorable sur le projet de plan de déplacements urbains, joint en annexe, notifié par Viacités à la Région le 26 décembre 2012 en insistant sur l'indispensable renforcement de la promotion des modes de déplacement doux afin de réduire l'utilisation de la voiture et répondre à des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Avls de la R?gion Basse-Normandie sur la r?vision du Plan de D?veloppements Urbains (PDU) du terroire de Caen-la-Mer
<b>Identifiant</b>	1230
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-20

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Aménagement touristique de la voie ferrée Caen- Flers - Revouvellement de la convention de mise à disposition de la ligne Caen-Flers pour une circulation de cyclo-draisines</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
  - avec RFF et l'ACF la convention de mise à disposition de la ligne Caen-Flers pour une circulation de cyclo-draisines;
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

  
Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Aménagement touristique de la voie ferrée Caen- Flers - Renouvellement de la convention de mise à disposition de la ligne Caen-Flers pour une circulation de cyclo-draisines
<b>Identifiant</b>	1229
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-21

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Billettique - Convention d'investissement entre la Région Basse-Normandie et la SNCF relative au déploiement du Système billettique sur le réseau TER Basse-Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P361 « Développer le transport ferroviaire de voyageurs » votée en 2013 pour 2 700 000 €, un montant de 2 141 700,73 € au titre de l'opération P361O003 « Billettique » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 2 141 700,73 € à la SNCF au titre des investissements liés au déploiement de la billettique sur le réseau TER ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'investissement relative au déploiement du système billettique sur le réseau TER Basse-Normandie, avec la SNCF ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Billettique - Convention d'investissement entre la Région Basse-Normandie et la SNCF relative au déploiement du Système billettique sur le réseau TER Basse-Normandie
<b>Identifiant</b>	1231
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-22

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Communication pour la valorisation du TER - Visite de l'atelier ALSTOM - REGIOLIS</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire de voyageurs » votée en 2013 pour 63 195 100 €, un montant de 307,25 € au titre de l'opération P361O004 « Communication pour la valorisation du TER » ;
- d'autoriser la prise en charge aux frais réels, des dépenses de transport et d'hébergement de Mr Xavier ORIENT pour son déplacement à Reichshoffen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Communication pour la valorisation du TER - Visite de l'atelier ALSTOM - REGIOLIS
<b>Identifiant</b>	1371
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-23

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Moderniser le réseau routier (P364)
<b>Titre</b>	<i>Convention de partenariat CRBN et CG61 - Révision de l'échéancier de paiement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser à signer:

- l'avenant n°3 à la convention, avec le département de l'Orne, relative à l'exécution du volet transport de la convention de partenariat entre la région Basse-Normandie et le Département de l'Orne ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Convention de partenariat CRBN et CG61 - Révision de l'ancien de paiement
<b>Identifiant</b>	1241
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-24

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Soutenir les activités nautiques (P221)
<b>Titre</b>	<i>Actions en faveur du nautisme - acquisition de matériel nautique</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'APSUB « Soutenir les activités nautiques » de 575 000 € votée en 2013, programme P221, un montant de 77 379 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme »,

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 266 € au Foyer Rural de Pont d'Ouilly pour l'acquisition de canoës de kayaks et de stands up paddles,

- 3 091 € à l'Association Sportive d'Elle et Vire Canoë Kayak pour l'acquisition de kayaks et de kayaks polo d'initiation,

- 2 000 € au Canoë Club d'Avranches pour l'acquisition de kayaks,

- 8 897 € à Isigny-Grandcamp Intercom pour l'acquisition de catamarans pour l'Ecole de Voile Intercommunale CAP 21,

- 4 473 € à l'Association Club de Voile et Pagaie de Franceville pour l'acquisition d'un dériveur,

- 9 592 € à l'Ecole de Voile de Courseulles sur Mer pour l'acquisition de catamarans,

- 3 953 € à l'Association Nautique Hautaise pour l'acquisition de catamarans,

- 6 495 € à l'Ecole de Voile de Cherbourg pour l'acquisition de catamarans,

- 9 725 € à l'Association Sportive Stade Urville Nacqueville (ASSUN) pour l'acquisition de catamarans,

- 4 911 € à l'Ecole de Voile de Barfleur pour l'acquisition de catamarans,

- 12 596 € au Club Nautique de Trouville Hennequeville pour l'acquisition de catamarans,

- 7 380 € au Club de Loisirs Nautiques d'Asnelles pour l'acquisition de chars à voile ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Actions en faveur du nautisme - acquisition de matériel nautique
<b>Identifiant</b>	1062
<b>Date de réception par la préfecture</b>	14 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-25

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Soutenir les activités nautiques (P221)
<b>Titre</b>	<i>Actions en faveur du nautisme - Ligue de voile Basse-Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutenir les activités nautiques » de 510 000 € votée en 2013, programme P221, un montant de 55 000 €, au titre de l'opération P221O001 ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région à la Ligue de Voile de Basse-Normandie, les subventions suivantes :

- 50 000 € pour le dispositif détection jeune talent Bas-Normand pour l'année 2013,

- 5 000 € pour l'organisation des stages météo pour les skippers Bas-Normand ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Actions en faveur du nautisme - Ligue de voile Basse-Normandie
<b>Identifiant</b>	1078
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-26

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
<b>Titre</b>	<i>Réadaptation cardiaque et activité physique contrôlée à domicile</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P340 – Développer les Usages Numériques » de 1 254 473 €, votée en 2013, un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P340O006 – Télésanté » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 100 000 € à l'association pour l'Amélioration de la Prise en charge de l'Insuffisance Cardiaque en Basse-Normandie (APRIC), pour la mise en place du dispositif de « réadaptation cardiaque et d'activité physique contrôlée à domicile », sur une base éligible de 164 450 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 60,8% ;
- d'autoriser le Président à signer :
- une convention avec l'association pour l'Amélioration de la Prise en charge de l'Insuffisance Cardiaque en Basse-Normandie (APRIC), reprenant les éléments décrits dans ce rapport, selon la convention jointe en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	R?adaptation cardiaque et activit? physique contr?le ? domicile
<b>Identifiant</b>	1059
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-27

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
<b>Titre</b>	<i>Participation de la Basse-Normandie aux Etats Généraux des Réseaux d'Initiative Publique (EG-RIP)</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P342 – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée » de 245 000 €, votée en 2013, un montant de 5 000 € au titre de l'opération « P342O003 – Outils de la gouvernance » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 5 000 €, à PPP Agency, pour le soutien aux « Etats Généraux des RIP », sur une base éligible de 77 822 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer:

- avec PPP Agency la convention, jointe en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Participation de la Basse-Normandie aux Etats G?n?raux des R?seaux d'Initiative Publique (EG-RIP)
<b>Identifiant</b>	1055
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-28

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
<b>Titre</b>	<i>Observatoire du numérique en Basse-Normandie: mise en place d'une convention de partenariat à huit partenaires</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P342 – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée » de 245 000 €, votée en 2013, un montant de 20 000 € au titre de l'opération « P342O003 – Outils de la gouvernance » ;
- d'attribuer à l'INSEE sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 20 000 €, sur un montant global de 160 000 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 12,5 % ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - la convention partenariale à huit partenaires, selon le projet de convention jointe;
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision,

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Observatoire du numérique en Basse-Normandie: mise en place d'une convention de partenariat ? huit partenaires
<b>Identifiant</b>	1079
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-29

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Convention ANRU de Saint-Lô : Résidentialisation de 45 logements situés 342 Boulevard des Acacias / 623 avenue des Platanes par Manche Habitat</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P210 « Soutenir politiques urbaines » de 8 500 000 € votée en 2013, un montant de 103 500 € au titre de l'opération P210O006 « Rénovation urbaine » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention d'investissement de 103 500 € à Manche Habitat, pour la résidentialisation de 45 logements 342 Boulevard des Acacias / 623 avenue des Platanes, représentant 30 % du coût TTC du projet ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Convention ANRU de Saint-L? : R?sidentialisation de 45 logements situ?s 342 Boulevard des Acacias / 623 avenue des Platanes par Manche Habitat
<b>Identifiant</b>	550
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-30

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Fonds de Minoration Foncière à Colombelles et Tourlaville</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 1 200 000 €, votée en 2013, un montant de 124 829 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 124 829 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, au titre du fonds de minoration foncière, conformément à l'annexe jointe ;

- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie :

- une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,

- un acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Fonds de Minoration Foncl?re ? Colombelles et Tourlaville
<b>Identifiant</b>	984
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-31

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser l'accès à la santé (P310)
<b>Titre</b>	<i>Soutien à la Maison des solidarités pour l'année 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 € votée en 2013, un montant de 9 000 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement de 9 000 € à l'Association « Maison des solidarités », au titre des ses activités pour l'année 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Soutien ? la Maison des solidarit?s pour l'ann?e 2013
<b>Identifiant</b>	1016
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.2.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-32

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser l'accès à la santé (P310)
<b>Titre</b>	<i>Actions de prévention santé - Soutien aux actions de solidarités</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant de 4 500 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 4 500 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Actions de pr?vention sant? - Soutien aux actions de solidarit?s
<b>Identifiant</b>	979
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.2.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-33

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser l'accès à la santé (P310)
<b>Titre</b>	<i>Actions sanitaires - Humanisation des maisons de retraite</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°12-601 du 26 octobre 2012 comme suit : le délai d'exécution des travaux de l'EPMS Marie du Merle est prorogé de 4 ans à compter de la date d'engagement des travaux, comme l'autorise le règlement des subventions régionales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Soutien ? la Maison des solidarit?s pour l'ann?e 2013
<b>Identifiant</b>	1016
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.2.2

REGION BASSE-NORMANDIE

\*\*\*\*\*

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-34

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
<b>Titre</b>	<i>Une Vélo-Région: Plaine Sud de Caen et la ville de Cherbourg</i>

\*\*\*\*\*

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P362 « Favoriser les déplacements doux » de 100 000 € votée en 2013, un montant de 500 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo Région » ;

- sur l'AP P362 « Favoriser les déplacements doux » de 400 000 € votée en 2013, un montant de 41 495,41 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo Région » ;

- d'attribuer

*\* sur le chapitre 938 du Budget de la Région*

- une subvention maximum de 500 € à la Commune de Cherbourg-Octeville, pour l'organisation d'une journée de sensibilisation et de découverte du vélo à destination du personnel municipal ;

*\* sur le chapitre 908 du Budget de la Région*

- 38 702,81 € à la Communauté de Communes Plaine sud de Caen pour la réalisation d'une piste cyclable ;

- 2 792,60 € à la commune de Cherbourg-Octeville pour l'achat de Vélos à Assistance Electrique,

- d'autoriser le Président à signer :

- une convention relative aux modalités de versement de la subvention « Vélo-Région » avec :

- la Communauté de Communes Plaine Sud de Caen
- la mairie de Cherbourg-Octeville

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Une VÃ©lo-RÃ©gion: Plaine Sud de Caen et la ville de Cherbourg
<b>Identifiant</b>	1244
<b>Date de r�ception par la pr�fecture</b>	14 f�vrier 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 f�vrier 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.7

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-35

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
<b>Titre</b>	<i>Aide aux lycées publics et privés</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 3 115 390 €, votée en 2013, un montant de 34 910 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;
- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 495 400 €, votée en 2013, un montant de 20 212 429 € au titre de l'opération P131O002 Aides lycées publics ;

#### **a) Aides aux lycées publics**

- au titre des dotations de fonctionnement
  - d'attribuer 5 subventions d'un montant de 67 500 € (annexe 1),
- au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire
  - d'attribuer 1 subvention d'un montant de 2 692 € pour la dotation entretien et réparation du propriétaire complémentaire (annexe 2),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 1er février 2013, le lycée Agricole de la Baie du Mont Saint Michel à Saint Hilaire du Harcouët devant réaliser la rénovation de la toiture du logement de fonction du Directeur Adjoint.
- au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements
  - d'attribuer 2 subventions d'un montant de 6 200 € (annexe 3),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 1er février 2013, le lycée agricole Le Robillard à Saint-Pierre-sur-Dives ayant dû réaliser l'achat de ses équipements rapidement,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 1er février 2013, le lycée Mézen à Alençon ayant dû réaliser l'achat de son équipement rapidement.
- au titre du service général
  - d'attribuer 3 subventions d'un montant 28 710 € (annexe 4),
- au titre des conventions d'hébergement entre établissements
  - de m'autoriser à signer la convention d'hébergement entre le lycée Guibray de Falaise et le collège des Douits à Falaise,
- au titre de la gestion du patrimoine régional
  - d'approuver la désaffectation de la parcelle BW 576 constituant une partie du lycée professionnel Edmond DOUCET à Equeurdreville-Hainneville, pour permettre à la Communauté Urbaine de Cherbourg, propriétaire, de l'affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale de ce bien immobilier, la Région n'ayant pas utilisé à le conserver dans le cadre du transfert de propriété qui sera engagé à la suite,
  - d'approuver la désaffectation de la parcelle AL 222 constituant une partie du LYP Robert de Mortain à Mortain, pour permettre à la Commune, propriétaire, de l'affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale de ce bien immobilier, la Région n'ayant pas utilisé à le conserver dans le cadre du transfert de propriété qui sera engagé à la suite,

- d'approuver l'acte de transfert de propriété de l'EPLEFPA « la Baie du Mont Saint Michel » sis sur la commune « Les Loges Marchis », de la commune de Saint Hilaire du Harcouet à la Région, à titre gratuit, conformément au projet joint (annexe 5),

**b) Aides aux lycées privées**

- au titre des équipements et aménagements
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 26 octobre 2012, la MFR d'Argentan ayant du procéder aux travaux de mise en sécurité avant cette date afin d'assurer le bon fonctionnement de son établissement.
- au titre des aides à l'investissement
  - d'attribuer 47 subventions d'un montant total de 599 814,99 € dont 252 704,61 € au titre de la loi Falloux et 347 110,38 € au titre de la loi Astier, conformément à l'annexe 6,
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2013 de la Région,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

  
Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Alde aux lyc?es publics et priv?s
<b>Identifiant</b>	1131
<b>Date de réception par la préfecture</b>	18 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-36

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
<b>Titre</b>	<i>Fonds Commun du Service Hébergement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 4 subventions d'un montant de 30 850 € conformément au tableau figurant en annexe jointe ;

- de modifier la délibération n° 08-453 du 19 juin 2008 accordant une subvention de 6 000 € au lycée Jean Mermoz pour l'acquisition d'une machine à laver et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de la subvention d'un montant de 826,80 € pour le remplacement d'un batteur mélangeur électrique ;

- de modifier la délibération n° 11-629 du 21 octobre 2011 accordant une subvention de 16 000 € au lycée Jean Mermoz pour l'acquisition de deux sauteuses et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de la subvention d'un montant de 452 € pour le remplacement d'un batteur mélangeur électrique ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> février 2013, le lycée Victor Hugo a dû procéder en urgence à l'acquisition de l'ensemble de cuisson et de la plancha afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> février 2013, le lycée Mermoz a dû procéder en urgence au remplacement du distributeur à plateaux afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> février 2013, le lycée Mermoz a dû procéder en urgence au remplacement du batteur mélangeur électrique afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> février 2013, le lycée Edmond Doucet a dû procéder en urgence à la réparation du lave-vaisselle afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Fonds Commun du Service H?bergement
<b>Identifiant</b>	1395
<b>Date de réception par la préfecture</b>	18 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-37

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
<b>Titre</b>	<i>Accueil - Information - Orientation</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant de 6 419 € au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

*\* au titre de l'Accueil Information et Orientation*

- 3 000 € au Forum Lycéen Sud Manche,
- 3 419 € à Carrières Formations Centre Manche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Accueil - Information - Orientation
<b>Identifiant</b>	1212
<b>Date de réception par la préfecture</b>	18 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-38

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
<b>Titre</b>	<i>Fonds social régional</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

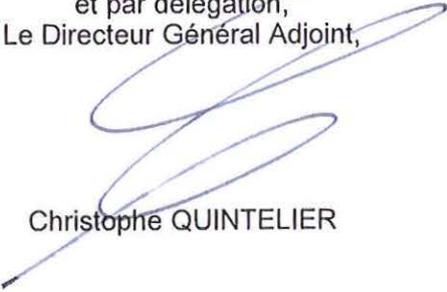
DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 158 800 €, votée en 2013, un montant de 22 658,74 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, 13 subventions de fonctionnement, au titre du fonds social régional, d'un montant total de 22 658,74 € conformément à l'annexe jointe,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Fonds social régional
<b>Identifiant</b>	1204
<b>Date de réception par la préfecture</b>	18 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-39

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
<b>Titre</b>	<i>Accompagner les projets pédagogiques des lycées - mobilité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

Au titre de l'accompagnement des projets pédagogiques des lycées

• d'autoriser :

- le LEGT Jean Rostand à CAEN :

\* à utiliser deux reliquats de 1 015,33 € et 1 036,00 € concernant deux subventions de 1 040 € et 1 920 € attribuées lors de la Commission Permanente du 23 octobre 2009 dans le cadre du budget participatif, pour financer l'atelier Théâtre du lycée,

\* à utiliser un reliquat de 1 345,03 € concernant une subvention de 1 440 € attribuée lors de la Commission Permanente du 23 octobre 2009 pour remettre le mur végétal de l'établissement en état,

- le LEGT Julliot de la Morandière à GRANVILLE à reporter une subvention attribuée dans le cadre de l'Appel à Projets Régional lors de la Commission Permanente du 24 juin 2011, concernant l'action "Education Musicale" d'un montant de 2 560 €, pour une mise en œuvre au cours de l'années scolaire 2012-2013,

- le changement d'objet de la convention signée avec le LEGT Jean Rostand à CAEN, en date du 1er octobre 2012, relative au débat de langues récompensant les lauréats suite à la finale du 23 mai 2012 et la signature de l'avenant n° 1 (annexe 1) ;

- l'émission de titres de recettes relatifs au budget participatif à l'encontre du LEG Victor Hugo à CAEN pour un montant de 5 983,60 € (annexe 2.1), du LEGT Cornat à VALOGNES pour un montant de 2 138,38 € (annexe 2.2) et du LEGTA à COUTANCES pour un montant de 453,00 € (annexe 2.3) ;

Au titre de la mobilité

• d'autoriser le LEGT Malherbe à CAEN à reporter l'appariement avec la Suède (5 000 €) au cours de l'année scolaire 2013-2014,

Au titre des désignations de personnalités qualifiées au sein des Conseils d'Administration des EPLE

• de donner un avis sur les propositions de désignation de personnalités qualifiées par les Inspections Académiques du Calvados et de la Manche (annexe 3),

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Accompagner les projets pédagogiques des lycées - mobilité
<b>Identifiant</b>	1210
<b>Date de réception par la préfecture</b>	18 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-40

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
<b>Titre</b>	<i>Divers chantiers</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P102 – Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées » de 3 217 358 € votée en 2013 au chapitre 902 les opérations reprises en annexe 1 ;

- d'attribuer une dotation complémentaire d'un montant de 6 479 € sur le chapitre 932 pour prendre en charge les frais de stockage du mobilier de l'internat pendant les travaux de rénovation de locaux et du bâtiment internat au lycée « La Roquette » à Coutances ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Divers chantiers
<b>Identifiant</b>	1170
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-41

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
<b>Titre</b>	<i>Projets des établissements de l'enseignement supérieur</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'enseignement supérieur » de 561 500 €, votée en 2013, un montant de 22 000 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'enseignement supérieur ;

➤ au titre de l'aide au fonctionnement :

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 3 500 € à l'Association de Promotion et de Soutien à l'Université Inter Ages (annexe Ia),
- 3 500 € au COUR (annexe Ib),
- 15 000 € à l'association HANDIUNI (annexe Ic) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Projets des établissements de l'enseignement supérieur
<b>Identifiant</b>	1159
<b>Date de réception par la préfecture</b>	18 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-42

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
<b>Titre</b>	<i>Extension de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Travaux de la Construction de Caen (ESITC-Caen)</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les termes de deux conventions ci-après annexées :
  - convention d'utilisation des laboratoires des matériaux de la construction entre l'ESITC Caen, l'Université de Caen Basse Normandie et la Région (annexe 1)
  - convention temporaire d'occupation du domaine public régional par l'ESITC-Caen (annexe 2)
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Extension de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Travaux de la Construction de Caen (ESITC-Caen)
<b>Identifiant</b>	1162
<b>Date de réception par la préfecture</b>	18 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-43

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	<i>Convention de réciprocité pour le financement d'actions de formations professionnelles Pôle Emploi - Région</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P162 «Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi» de 4 430 000 €, votée pour 2013, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P162O003 Mobilité internationale.

- au titre du partenariat avec Pôle Emploi

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, un montant de 30 000 € pour la mobilité internationale à Pôle Emploi ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n°2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Pôle Emploi la convention 2013 de financement des actions de formation professionnelle (annexe 1),

- tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Convention de r?ciprocit? pour le financement d'actions de formations professionnelles P?le Emploi - R?gion
<b>Identifiant</b>	1165
<b>Date de réception par la préfecture</b>	18 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-44

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
<b>Titre</b>	<i>Dotations de fonctionnement - assistance à maître d'ouvrage pour le soutien des instituts de formation sanitaire et sociale dans l'acquisition d'un progiciel de gestion administrative et pédagogique</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P171 «Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales» de 20 000 000 €, votée pour 2013, un montant de 4 550 € au titre de l'opération P171O001 Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales ;

- au titre soutien des instituts de formation sanitaire et sociale dans l'acquisition d'un progiciel de gestion administrative et pédagogique

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, une subvention de 4 550 € au GCS Télésanté Basse Normandie pour sa prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le soutien apporté aux instituts de formation sanitaire pour l'acquisition d'un progiciel de gestion administrative et pédagogique

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Dotations de fonctionnement - assistance ? maître d'ouvrage pour le soutien des instituts de formation sanitaire et sociale dans l'acquisition d'un progiciel de gestion administrative et pédagogique
<b>Identifiant</b>	1167
<b>Date de réception par la préfecture</b>	18 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.1.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-45

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
<b>Titre</b>	<i>Aide aux équipements sportifs et de loisirs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 750 000 € votée en 2013, un montant de 28 000 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région une subvention de 28 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le président et le trésorier de l'association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Aide aux ?quipements sportifs et de loisirs
<b>Identifiant</b>	1103
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-46

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Aide au Centre Sportif de Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013 un montant de 50 000 € au titre de l'opération P321O002 "aide au Centre Sportif de Normandie" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention d'un montant de 50 000 € au Centre Sportif de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Aide au Centre Sportif de Normandie
<b>Identifiant</b>	1108
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-47

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
<b>Titre</b>	<i>Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives - Animations collectives, information et dialogue avec les jeunes</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer au titre de l'opération P322O002 « Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives » les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Association des Jeunes du Monde du Bessin,
- 450 € au centre d'animation les Unelles de Coutances,
- 1 000 € au Réseau National des Juniors Associations,
- 900 € à l'association Pandor'Asso,
- 500 € à l'association Bureau des Initiatives de l'école de Management,
- 1 000 € à l'association le Cadavre Exquis ;

• d'attribuer au titre de l'opération P322O001 « Cart'@too : animation collective et information des jeunes » la subvention suivante :

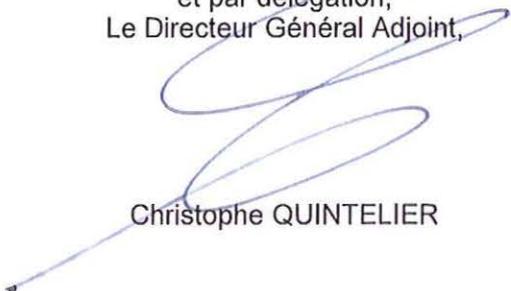
- 6 100 € à l'association régionale des CÉMÉA ;

• de prendre en charge les frais de transport des établissements, soit au titre de l'@too Sortie de Groupe, soit sur présentation de facture acquittée, à hauteur de 75 % ;

• d'imputer les crédits correspondants, pour un montant total de 11 450 €, sur le chapitre 933, du budget 2013 de la Région ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives - Animations collectives, information et dialogue avec les jeunes
<b>Identifiant</b>	1111
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-48

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
<b>Titre</b>	<i>Formation des bénévoles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P323 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2013, un montant de 500 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention d'un montant de 500 € à l'Association Nationale des visiteurs de prison – délégation interrégionale ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Formation des b?n?voles
<b>Identifiant</b>	1115
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-49

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Aides à l'organisation d'événements sportifs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Joël BRUNEAU ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à Athlé Organisation Mondeville Hérrouville,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 139 200 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, une subvention pour un montant total de 139 200 € conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité pour le tournoi international ITF Futures, organisé par le Tennis Club Bagnolais du 12 au 20 janvier 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Aides ? l'organisation d'v?nements sportifs
<b>Identifiant</b>	1125
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-50

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
<b>Titre</b>	<i>Promotion des sports équestres</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

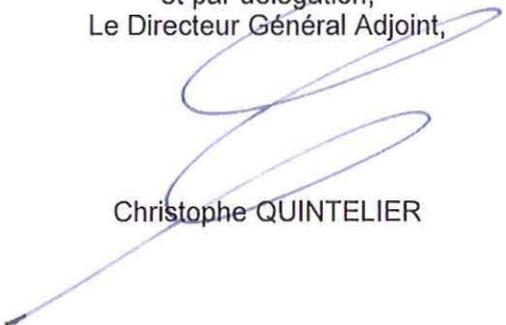
DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 580 000 € votée en 2013, un montant de 24 000 € au titre de l'opération P324O002 "Promotion des sports équestres" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention d'un montant de 24 000 € à l'Association Handi Equi'Compet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Promotion des sports ?questres
<b>Identifiant</b>	1119
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.3

REGION BASSE-NORMANDIE

\*\*\*\*\*

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-51

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
<b>Titre</b>	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

\*\*\*\*\*

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 645 484 € votée en 2013, les montants suivants :

- 45 225 € au titre de l'opération PO91O001 «Accès à la culture pour les publics spécifiques»,
- 116 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 161 225 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 12-722 de la Commission Permanente du 23 novembre 2012 comme suit : le coût de l'opération est de 8 926 € au lieu de 8 296 € comme initialement prévu ; le montant de la subvention attribuée à l'Association ARTS MC, pour la réalisation d'un parcours pédagogique avec les lycées Le Robillard et Maurois reste inchangé ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier relatif à l'Association Musique en Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Faciliter l'accès à la culture pour tous
<b>Identifiant</b>	552
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-52

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
<b>Titre</b>	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 5 997 200 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 542 500 € au titre de l'opération PO90O001 «Art Contemporain»,
- . 416 000 € au titre de l'opération PO90O004 «Réseaux Cinéma et Audiovisuel»,
- . 1 500 000 € au titre de l'opération PO90O005 «Réseaux Livre et Lecture»,
- . 1 607 500 € au titre de l'opération PO90O007 «Réseaux Spectacle Vivant»,

- sur l'APPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 60 000 € votée en 2013, un montant total de 60 000 € au titre de l'opération PO90O001 «Art contemporain» ;

- d'attribuer :

- \* sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- un montant total de 4 066 000 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- \* sur le chapitre 903 du Budget de la Région,

- un montant total de 60 000 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	D?velopper des r?seaux et des partenariats avec les professionnels de la culture
<b>Identifiant</b>	554
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

\*\*\*\*\*

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-53

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
<b>Titre</b>	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

\*\*\*\*\*

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 974 691 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 1 962 441 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion»,
- . 137 100 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- . 62 275,58 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- . 1 343 400 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion»,
- . 109 400 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion»,
- . 7 413,72 € au titre de l'opération PO93O012 «Diffusion relais»,
- . 24 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

- sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 1 540 000 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 113 062,95 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion» ;
- . 27 476,28 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;

- d'attribuer :

- \* sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- un montant total de 3 646 030,30 € réparti conformément aux annexes 1 et 2 (compagnies de théâtre, danse et cirque),

- \* sur le chapitre 903 du Budget de la Région

- montant total de 140 539,23 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- d'annuler la subvention de 955 € accordée à l'Association Compagnie AlleRetour, par délibération n° 09-42 de la Commission Permanente du 6 février 2009, pour l'acquisition de matériel de sonorisation pour l'espace chorégraphique L'Hippocampe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Projet Libéral, la convention triennale pour 2013-2015 et le cas échéant à apporter tous les compléments utiles, dans les limites du projet adopté par la Région en Assemblée Plénière des 2 et 3 février 2012,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles
<b>Identifiant</b>	556
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-54

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
<b>Titre</b>	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 274 951 € votée en 2013, les montants suivants :

- 3 500 € au titre de l'opération PO92O001 «Arts plastiques»,
- 51 500 € au titre de l'opération PO92O002 «Cinéma et audiovisuel»,
- 31 000 € au titre de l'opération PO92O003 «Evénements multidisciplines»,
- 1 000 € au titre de l'opération PO92O004 «Festivals amateurs»,
- 28 500 € au titre de l'opération PO92O005 «Vie littéraire et savoirs»,
- 20 000 € au titre de l'opération PO92O006 «Milieu rural»,
- 235 000 € au titre de l'opération PO92O007 «Musique»,
- 58 000 € au titre de l'opération PO92O008 «Spectacle vivant» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 428 500 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier relatif à l'Association Diagonale ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Favoriser l'animation et le d?veloppement culturel des territoires
<b>Identifiant</b>	558
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

\*\*\*\*\*

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-55

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Étudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
<b>Titre</b>	<i>Inventaire Général du Patrimoine Culturel - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche</i>

\*\*\*\*\*

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

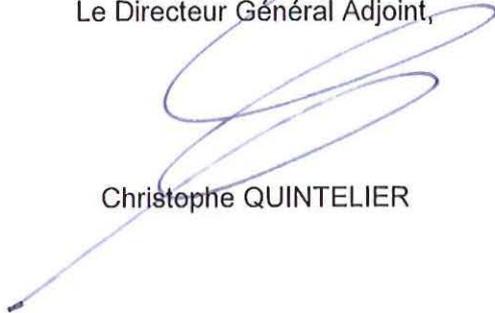
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 114 700 €, votée au budget primitif 2013 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 17 500 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions »
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 17 500 € au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche, au titre de l'inventaire architecture Parc du Perche ;
- d'autoriser le Président à signer avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche, la convention d'application 2013, jointe en annexe et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Inventaire Général du Patrimoine Culturel - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche
<b>Identifiant</b>	1138
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-56

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Étudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
<b>Titre</b>	<i>Inventaire Général du Patrimoine Culturel- Associations</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

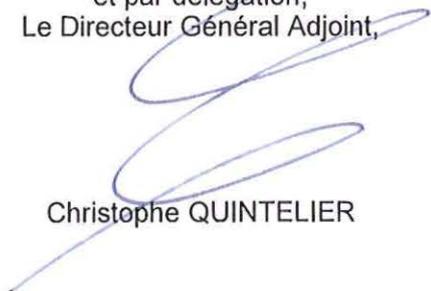
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 114 700 €, votée au budget primitif 2013 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 484 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention de 484 000 € comme indiqué dans l'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, et notamment les conventions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Inventaire Général du Patrimoine Culturel- Associations
<b>Identifiant</b>	1141
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-57

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
<b>Titre</b>	<i>Inventaire Général du Patrimoine Culturel - Ville de Caen</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 903 du budget de la Région, un montant de subvention pour un total de 224 911 € auprès de la ville de CAEN comme indiqué dans l'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, et notamment les conventions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Inventaire Général du Patrimoine Culturel - Ville de Caen
<b>Identifiant</b>	1145
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-58

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
<b>Titre</b>	<i>Inventaire Général du Patrimoine Culturel : Fonds Régional d'Aide à la Restauration des Musées- Fonds Régional d'Acquisition des Musées</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 903 du budget de la Région, une subvention de 112 788,97 € comme indiqué dans les annexes 1 et 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
  - . proposition du service technique de contrôle ;
  - . ou présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
  - . ou sur présentation d'un état liquidatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, et notamment les conventions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Inventaire Général du Patrimoine Culturel : Fonds Régional d'Aide à la Restauration des Musées- Fonds Régional d'Acquisition des Musées
<b>Identifiant</b>	1149
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.9

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-59

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
<b>Titre</b>	<i>Appui au programme INTERREG</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Annie BIHEL ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au CREAN,

- d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 240 606 € votée en 2013 les montants suivants :

- 18 000 € sur l'opération P331O002 Cotisations Europe et International,
- 500 € sur l'opération P331O003 Promotion Europe,
- 12 000 € sur l'opération P331O004 Réseaux Information Européenne ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 30 500 € réparti comme suit :

- 18 000 € à la ville de Honfleur pour l'exposition Eugène Boudin d'avril à septembre 2013,

- 500 € au Mouvement européen Cabourg pour la journée de l'Europe du 9 mai 2013,

- 12 000 € au CREAN pour Europe Direct 2013

- d'autoriser les paiements suivants :

- 20 891 € à la CRPM au titre de notre cotisation 2013 (15 888€ pour la CRPM et 5 003€ pour la Commission Arc Atlantique),

- 4 800 € à AADL au titre de notre cotisation 2012,

- 750 € à F3E au titre de notre cotisation 2012/2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Appui au programme INTERREG
<b>Identifiant</b>	903
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-60

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
<b>Titre</b>	<i>Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Anne-Marie COUSIN ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au Syndicat Mixte Association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et latéraux » de 1 554 650 € votée en 2013 les montants suivants :

- 13 000 € sur l'opération P330O001 Droits de l'Homme,
- 15 500 € sur l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux,
- 75 000 € sur l'opération P330O009 Zone Europe,
- 7 000 € sur l'opération P330O010 Zone Océan Indien ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 110 500 € réparti comme suit :

- 10 000 € à ASTI pour ses activités de soutien aux travailleurs immigrés pour l'année 2013,

- 3 000 € à la Ligue des Droits de l'Homme de Basse-Normandie au titre de ses actions menées du 1/1/12 au 31/12/13,

- 8 000 € à la ville de Ouistreham pour sa coopération avec Kribi pour l'année 2013,

- 7 500 € à l'AFDI pour la poursuite de son partenariat avec les organisations paysannes au Mali année 2012,

- 75 000 € au Syndicat Mixte Association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey pour la participation annuel au budget de l'année 2013,

- 7 000 € à ARTERES pour la valorisation du patrimoine immatériel malgache via les « Contes d'ici et là bas » pour l'année 2013 ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels des frais de restauration, de déplacement, d'interprétariat et d'hébergement relatifs à l'accueil des 10 personnes faisant partie de la délégation du Manitoba présentes en Basse-Normandie en mars 2013 ;

- la prise en charge aux frais réels des frais de restauration, de transport d'hébergement et d'interprétariat relatifs à l'accueil des personnes suivantes faisant partie de la délégation chinoise en janvier 2013 :

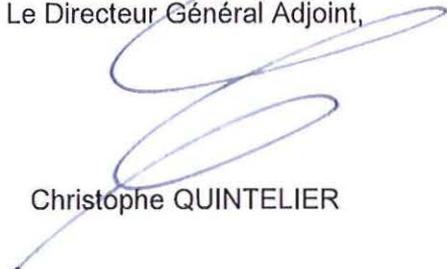
- . Mme ZHU Xiaoyu, Ministre-Conseiller, Service Education, Ambassade de Chine,
- . Mme LIU Jingyu, Premier Secrétaire, Service Education, Ambassade de Chine ;

- de modifier la délibération N°12-643 du 26 octobre 2012 en autorisant la prise en charge aux frais réels, des coûts de transport Tamatave/Caen, d'hébergement et de restauration de Madame Eveline Thomas RAMORASOA ép. TETELIN accompagnatrice de la lauréate du concours de plaidoirie des lycées de Tamatave qui sera présente en Normandie du 30 janvier au 5 février 2013 ;

- d'annuler la subvention de 21 000 € au Mémorial de Caen attribuée par délibération n°12-643 du 26 octobre 2012 pour le voyage des lycéens et des apprentis bas-normands à Auschwitz, en janvier 2013 (subvention faisant double emploi) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	D?velopper les partenariats bilat?raux et multilat?raux
<b>Identifiant</b>	905
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-61

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
<b>Titre</b>	<i>Bourses individuelles à la mobilité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P332 « Faciliter la Mobilité à l'International » de 265 525 € votée en 2013, un montant de 26 700 € sur l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subvention de 26 700 € réparti comme suit :

- 5 000 € à MPTLL (Maison Pour Tous Léo Lagrange) pour le projet d'échanges de jeunes « Coubabourg-Kayanior » de février à juin 2013,

- 5 000 € à Savoir Faire et Découverte pour le projet « La pêche éco-responsable en Europe : les jeunes en parlent en image » de novembre 2012 à juin 2013,

- 2 000 € à Etienne POTTIER pour une mobilité au Burkina Faso de février à Mars 2013,

- 7 200 € à l'ASCLAC pour l'envoi de treize jeunes à Madagascar du 11 au 27 avril 2013,

- 5 000 € à l'Association Droits Fondamentaux pour le déplacement des étudiants du Master 2 « Droits Fondamentaux » en Macédoine du 19 au 23 février 2012,

- 1 000 € à la MJC de Flers pour l'accueil de deux jeunes en SVE du 8 octobre 2012 au 13 octobre 2013, Carinda GRANIERI et Ctirad BOROVIČKA ;

- 1 500 € à la MJC de Vire pour l'accueil d'une jeune SVE, Tamara KRÜGER et l'envoi d'une jeune bas-normande en SVE, Joanna MALLET du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Bourses Individuelles ? la mobilit?
<b>Identifiant</b>	907
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-62

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Subvention globale - SAS Lemoine France à Athis-de-l'Orne (61) - Investissements productifs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser les Fonds Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 1 000 000 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget 2013 de la Région, une subvention de 1 000 000 € à la SAS LEMOINE France à Athis-de-l'Orne (61) au titre des investissements productifs ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Subvention globale - SAS Lemoine France ? Athlis-de-l'Orne (61) - Investissements productifs
<b>Identifiant</b>	909
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-63

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Subvention globale - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin - Accompagnement à l'élaboration d'Agendas 21 locaux - Modification du plan de financement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° 10-674 de la Commission Permanente du 22 octobre 2010, afin de valider le nouveau plan de financement pour l'accompagnement à l'élaboration d'Agendas 21 locaux du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin : le montant de la subvention FEDER s'élève à 4 766,60 € au lieu de 6 386,64 € initialement prévus ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Subvention globale - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin - Accompagnement ? l'élaboration d'Agendas 21 locaux - Modification du plan de financement
<b>Identifiant</b>	911
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-64

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Subvention globale - Institut Régional de Développement Durable (IRD2) - Organisation d'un colloque national sur l'acceptabilité sociale des énergies marines renouvelables - Avenant</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° 12-285 de la Commission Permanente du 25 mai 2012, autorisant le versement d'une subvention de 54 544,16 € de FEDER, pour l'organisation d'un colloque national sur l'acceptabilité sociale des EMR, afin de réduire le montant de la subvention à 53 105,57 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Subvention globale - Institut Régional de Développement Durable (IRD2) - Organisation d'un colloque national sur l'acceptabilité sociale des énergies marines renouvelables - Avenant
<b>Identifiant</b>	913
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-65

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Subvention globale - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne (CPIE 14) - Atlas de Biodiversité Communales dans le Calvados - Avenant</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant ci-joint modifiant la date de fin de l'opération portée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne pour la réalisation des atlas de Biodiversité Communaux, qui est ainsi prorogée de cinq mois, soit jusqu'au 30 novembre 2013,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Subvention globale - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne (CPIE 14) - Atlas de Biodiversité Communales dans le Calvados - Avenant
<b>Identifiant</b>	915
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-66

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Subvention globale - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes (CPIE 61) - Atlas de Biodiversité Communales dans l'Orne - Avenant</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant ci-joint modifiant la date de fin de l'opération portée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Collines Normandes, pour la réalisation des atlas de Biodiversité Communaux dans l'Orne, qui est ainsi prorogée de deux mois, soit jusqu'au 31 août 2013 ;

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Subvention globale - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes (CPIE 61) - Atlas de Biodiversité Communales dans l'Orne - Avenant
<b>Identifiant</b>	918
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-67

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Subvention globale - Vire FM - Fréquences Europe - Avenant</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

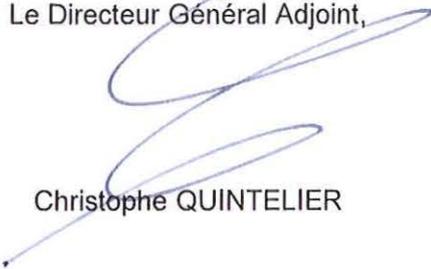
DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant ci-joint modifiant la date de fin de l'opération portée par l'Association VFM, pour la réalisation de l'émission Fréquences Europe, qui est ainsi prorogée de trois mois, soit jusqu'au 30 juin 2013,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Subvention globale - Vire FM - Fréquences Europe - Avenant
<b>Identifiant</b>	922
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-68

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Subvention globale - Accompagnement des entreprises du domaine de l'agro-alimentaire via des actions de prospection, d'animation et d'analyse de leurs besoins par l'ADRIA NORMANDIE, sur l'année 2011 - Modification</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier les conclusions de la délibération n°11-897 comme suit :
  - d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 231 937,96 € à l'association ADRIA NORMANDIE, pour l'accompagnement des entreprises via des actions de diffusion scientifique, d'animation et de transfert de technologie en 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Subvention globale - Accompagnement des entreprises du domaine de l'agro-alimentaire via des actions de prospection, d'animation et d'analyse de leurs besoins par l'ADRIA NORMANDIE, sur l'année 2011 - Modification
<b>Identifiant</b>	925
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

\*\*\*\*\*

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-69

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Instruction déléguée FEADER 2007/2013 - Pays d'Auge Expansion - Actions agricoles et rurales en Pays d'Auge - Modification du plan de financement</i>

\*\*\*\*\*

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre acte de la modification du plan de financement concernant la mise en œuvre du programme d'action agricoles et rurales de pays d'Auge Expansion ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant joint en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Instruction d'élaboration FEADER 2007/2013 - Pays d'Auge Expansion - Actions agricoles et rurales en Pays d'Auge - Modification du plan de financement
<b>Identifiant</b>	927
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-70

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Instruction déléguée FEADER 2007/2013 - GIP AT du Pays d'Alençon - Mise en œuvre de la stratégie territoriale du Pays d'Alençon - Modification du plan de financement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

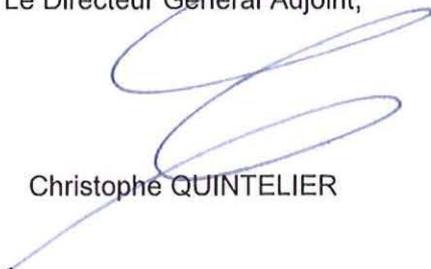
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°12-640 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012 comme suit : la subvention de 28 905,70 € accordée initialement au GIP AT du Pays d'Alençon est ramenée à 36 527,88 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Instruction d'élaboration FEADER 2007/2013 - GIP AT du Pays d'Alençon - Mise en oeuvre de la stratégie territoriale du Pays d'Alençon - Modification du plan de financement
<b>Identifiant</b>	931
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-71

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Installation et transmission et emploi agricole - installation CPER Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Laurent BEAUVAIS ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif au projet territorial du Pays d'Argentan-Pays d'Auge Ornaïs,

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 4 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2, pour une durée totale de 6 219 heures et un montant indicatif de 31 080,75 € ;

- d'annuler la prise en charge de la rémunération et de la protection sociale et accident du travail en lien avec la prolongation du contrat de parrainage de Monsieur Pierre LAGALLE, attribuée à l'ASP par délibération du 26 octobre 2012, pour une durée de 5 mois (soit 758 heures) et un montant indicatif de 3 707,50 € ;

- d'affecter :

- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 4 347 559 €, votée en 2008, un montant de 73 280 € au titre de l'opération « P040O034-Installation»,

- sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 5 666 € au titre de l'opération « P040O007 Installation-transmission et emploi agricole » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 17 000 € à l'association de Préfiguration Terre de Liens Normandie pour son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 134 605 € TTC,

- 56 280 € à l'ADEAR du Calvados, pour son programme d'actions 2013, en faveur du développement d'une agriculture de proximité en Basse-Normandie sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible fixée à 56 280 € TTC,

- les subventions forfaitaires aux propriétaires et exploitants agricoles, conformément à la liste présentée en annexe n° 4, pour un montant total de 5 666 €, au titre de l'aide à la location des terres et de la maison d'habitation (ces aides étant versées sur présentation du bail signé par le jeune locataire) ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe n° 4 (aides liées à des contrats de transmission) ;

- d'approuver la rétrocession des terres objet de l'opération de portage foncier de l'exploitation de la SA La Grande Ferme et du GFA La Prairie, située en zone périurbaine caennaise, à Monsieur Sylvain MARTIN, dans le cadre du partenariat conclu entre la Région et la SAFER de Basse-Normandie, dans l'objectif de maintenir l'activité agricole du site et de développer des projets à haute valeur ajoutée liée à la transformation de produits et au développement de circuits courts (ex. atelier poules pondeuses biologique, ferme pédagogique, atelier avicole, porcin...). Une convention de partenariat liant la Région, la SAFER et M. Martin sera établie et soumise au vote d'une prochaine Commission Permanente, pour préciser ces objectifs ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat de transmission avec les bénéficiaires dont la liste est présentée en annexe n° 3,

- la convention n° 2012-AGRI-2 avec l'association de Préfiguration Terre de Liens Normandie, jointe en annexe n° 5,

- la convention n° 2012-AGRI-3 avec l'ADEAR du Calvados, jointe en annexe n° 6,
- l'avenant n° 1 à la convention 2011-AGRI-10, joint en annexe n° 7,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Installation et transmission et emploi agricole - installation CPER Fonctionnement
<b>Identifiant</b>	971
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-72

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements Collectifs-Prairies Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 4 303,60 € au titre de l'opération « P040O010-Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 4 303,60 € aux différents bénéficiaires réparti conformément à l'annexe 1. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées,

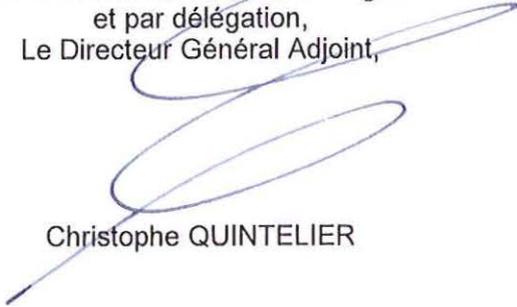
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°2 à la convention n°2010-AGRI-20 avec la FR CIVAM de Basse-Normandie, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	R?duction des charges, autonomle des exploitations, investissements Collectifs-Prairies Fonctionnement
<b>Identifiant</b>	1036
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-73

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements Collectifs-Prairies Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 4 600 € au titre de l'opération « P0400010-Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2013 de la Région, à divers bénéficiaires, les aides aux investissements collectifs CUMA figurant dans le tableau joint en annexe 1. Les aides sont accordées sur la base des dépenses éligibles et des taux d'aide figurant dans cette même annexe.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier la délibération n° 11-705 de la Commission Permanente du 21 octobre 2011, concernant l'attribution d'une subvention de 10 035,25 € à la CUMA DE LA BAIE de la manière suivante : suite à la modification du projet initial (changement de matériels, abandon d'achat de la remorque), le nouveau montant attribué à la CUMA est de 4 375 € sur une base éligible de 35 000 € HT (au lieu de 80 290 € HT) ;

- d'approuver le 1<sup>er</sup> appel à projets 2013 pour le soutien aux aménagements de prairies joint en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention n°121.11.D050.000414 avec la CUMA DE LA BAIE, jointe en annexe 2,
- la convention n° 2013-AGRI-1 avec la CUMA DES CHENES, jointe en annexe 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	R?duction des charges, autonomie des exploitations, investissements Collectifs-Prairies Investissement
<b>Identifiant</b>	1037
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-74

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Filière Forêt-Bois, Compétitivité Filière Bois - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 540 670 €, votée en 2008, un montant de 5 000 €, au titre de l'opération « P040O035-Compétitivité Filière Bois » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2013 de la Région, une subvention forfaitaire de 1 000 € à chacun des 5 bénéficiaires figurant dans la liste jointe en annexe 1, pour la réalisation d'un plan simple de gestion volontaire ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers des plans simples de gestion forestière présentés en annexe 1 :

- les aides seront versées au vu de la notification d'agrément du CRPF des plans simples de gestion transmise à la Région par le CRPF de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-175 avec l'ARDEC, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Filière Forêt-Bois, Compétitivité Filière Bois - Fonctionnement
<b>Identifiant</b>	1038
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-75

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Filière avicole et cunicole - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
  - l'avenant n° 2 à la convention 2010-AGRI-84 attributive d'une subvention à Normandie Lapin joint en annexe,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Filière avicole et cunicole - Fonctionnement
<b>Identifiant</b>	1039
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-76

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>PMBE Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'annuler les subventions suivantes au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage :

- 1 952 € attribuée au GAEC LEMARRE en Commission Prmanente du 23 novembre 2012,

- 2 100 € attribuée à Mme Maryline GAUTIER en Commission Permanente du 21 septembre 2012 ;

- de désaffecter sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 4 708 512 €, votée en 2008, un montant de 6 152 €, au titre de l'opération «P040O012-PMBE » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	PMBE Investissement
<b>Identifiant</b>	1040
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-77

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Filière Equine Recherche</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

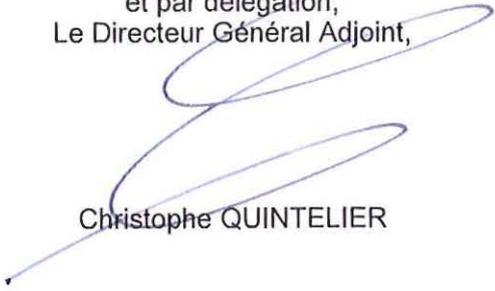
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
  - l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle « Fonctionnement du bâtiment d'autopsies équinés à l'Institut de Pathologie du Cheval » à Goustranville, joint en annexe,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Filière Equine Recherche
<b>Identifiant</b>	1041
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-78

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Qualité et valorisation des productions - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°10-346 du 28 mai 2010, la subvention de 4 200 € initialement attribuée à Monsieur Patrick DUFOUR, pour l'achat d'un andaineur, étant transférée à « indivision Patrick DUFOUR » ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - l'avenant n°1 à la convention n° 121.10.D014.000018 joint en annexe,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Qualité et valorisation des productions - Investissement
<b>Identifiant</b>	1043
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-79

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Aide aux investissements agroalimentaires Qualité et valorisation des productions</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 8 808 156 € votée en 2008, un montant de 4 641,20 €, au titre de l'opération «P040O033 - Aides aux investissements IAA et transformation AP » ;

- de modifier ou d'annuler les montants de subventions Région et FEADER présentés dans l'annexe n° 1 jointe ;

- d'autoriser l'ASP à réduire ou annuler les attributions aux bénéficiaires conformément aux montants indiqués dans l'annexe 1 jointe, pour un montant global de :

- 44 570,48 € sur l'Autorisation de Programme de 300 000 € votée en 2008 pour la qualité et la valorisation fermière hors CPER ;

- 53 048,77 € sur l'Autorisation de Programme « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 750 000 € votée en 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant 1 à la convention n°121.11.D014.000147 avec l'EARL Juliavy, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Aide aux Investissements agroalimentaires Qualit? et valorisation des productions
<b>Identifiant</b>	1044
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-80

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Innovations, Etudes, Expérimentations - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier l'annexe n°1 de la délibération du 24 juin 2011 attribuant des subventions à la CRAN et à la CA 27 pour l'étude cours et marchés sur le Web, le nouveau montant de la base éligible de la CRAN s'établissant à 48 925 € HT au lieu de 48 375 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-41, avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et les Chambres départementales du Calvados, de la Manche et de l'Orne, joint en annexe 1,

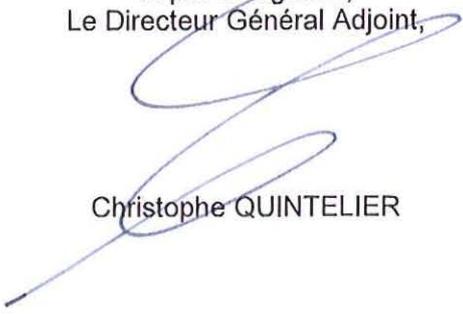
- l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-32 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, l'Institut Français des Productions Cidricoles, et l'Association de Recherche Appliquée à la Transformation Cidricole, joint en annexe 2,

- l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-34 avec les Chambres départementales d'Agriculture du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de l'Eure et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, joint en annexe 3,

- l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-92 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Eure, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Innovations, Etudes, Expérimentations - Fonctionnement
<b>Identifiant</b>	1047
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-81

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière Pêche - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'annuler, à sa demande, la subvention de 3 900,00 € accordée à Monsieur Yann Mariette, pour l'acquisition du navire de pêche d'occasion « le Bourriquet » par délibération n° 12-314 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 ;

- d'annuler le titre de recette n°002395 du bordereau n°0770 de 30 715,00 € émis le 05 novembre 2012 à l'encontre de la Coopérative Maritime Granvil'mer ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Coopérative Maritime Granvil'mer, l'avenant n°4 à la convention 2009-P-06 joint en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le  
et de la réception en Préfecture le .  
Identifiant :

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Filière Pêche - Investissement
<b>Identifiant</b>	933
<b>Date de réception par la préfecture</b>	21 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-82

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière Cultures Marines - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE PECHE ET D'UNE AQUACULTURE DURABLES » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 63 068,11 € au titre de l'opération « P240O003 Filière cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2013 de la Région, des subventions d'un montant total de 63 068,11 € à sept bénéficiaires, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 6 février 2009 sous le n° 09-74, et aux données de l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des taux d'aide et des montants subventionnables indiqués en annexe 1,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n°12-75 du 3 mars 2012, le bénéficiaire devenant Mme Marie-Pierre TOQUET, 4 rue de la vallée d'Aure 14230 ISIGNY-SUR-MER (au lieu de M. André TOQUET);

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-PCM-01 avec l'EARL PLEINE MER, jointe en annexe 2,
- la convention n°2013-PCM-02 avec l'EARL Les Normandines, jointe en annexe 3,
- l'avenant à la convention n° 2012-P-02 avec Madame Marie-Pierre TOQUET, joint en annexe 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le  
et de la réception en Préfecture le .  
Identifiant :

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Filière Cultures Marines - Investissement
<b>Identifiant</b>	939
<b>Date de réception par la préfecture</b>	21 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-83

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Etudes et Recherche - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de modifier la délibération n° 12-317 du 25 mai 2012, le montant des dépenses prévisionnelles éligibles du programme SPONTOX – 2012 ayant évolué comme suit (les montants de subventions restent inchangés) :

- 9 000 € au SYNDICAT MIXTE POUR L'EQUIPEMENT DU LITTORAL sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à **31 140 € HT**,

- 9 000 € à L'UNIVERSITE DE CAEN BASSE NORMANDIE sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à **20 092 € HT**,

- 9 000 € à INTECHMER sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à **26 767 € HT**,

- 9 000 € au LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA MANCHE sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à **22 087 € HT** ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec INTECHMER (CNAM), l'avenant n°1 à la convention 2012-PCM-43, joint en annexe 1,

- avec le SMEL, l'UNIVERSITE de CAEN, l'INTECHMER et le LDA50, l'avenant n°1 à la convention partenariale 2012-PCM-19, joint en annexe 2,

- avec l'association Mer et Terroirs du Cotentin et du Bessin, l'avenant n°1 à la convention 2012-PCM-36, joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le  
et de la réception en Préfecture le .  
Identifiant :

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Etudes et Recherche - Fonctionnement
<b>Identifiant</b>	945
<b>Date de réception par la préfecture</b>	21 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-84 BIS

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
<b>Titre</b>	<i>Outils de pilotage du CPRDFP - Accueil Information Orientation - Partenariat : accord-cadre avec les branches - Validation des Acquis de l'Expérience</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AE « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 453 412,60 €, dont :

- 468,20 € au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation » ;
- 12 757,40 € au titre de l'opération « P053O003 – Outils de pilotages et d'animation du CPRDFP » ;
- 433 037,00 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat » ;
- 7 150,00 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE » ;

- sur l'AE « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 10 900 000 € votée en 2008, un montant de 555 000 € au titre de l'opération P053O007 « CP5J321 : Informer, Orienter, comp-emplois et métiers » ;

- sur l'AE « P160 - Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013 un total de 185 000 € au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs" ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- au titre des outils de pilotages et d'animation du CPRDFP : 12 757,40 € à ALFAH ;

- au titre du Contrat de Projet Etat/Région (CPER) : 555 000,00 € à l'ERREFOM ;

- au titre du partenariat, conformément à l'annexe 2 :

- 26 000,00 € à Plastalliance ;
- 50 000,00 € à IFCE - Equi-ressources ;
- 15 000,00 € à IFCE ;
- 7 000,00 € au Petits Plats dans les Grands ;
- 18 000,00 € à la CAPEB ;
- 73 500,00 € à ASFOBAT ;
- 30 000,00 € au CRIEC ;
- 27 325,00 € à l'ANFA ;
- 52 552,00 € à l'ARDEFA ;
- 100 000,00 € à la CMAR de Basse-Normandie ;
- 15 000,00 € à la CCIR de Basse-Normandie ;
- 18 660,00 € à la CRAN ;

- au titre de la VAE : 7 150,00 €, conformément à l'annexe 1 ;

- au titre de l'opération " P160O004Formation des actifs" : un total de 185 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale de Basse-Normandie ;

• de prendre en charge les frais de déplacement de Monsieur Mathieu AUBERT pour un montant de 377,80 € et de Monsieur Mathieu LEUCLEUZIAT pour un montant de 90,40 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 février 2013  
et de la réception en Préfecture le 15 février 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130201-1397-DE-1-1

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Outils de pilotage du CPRDFP - Accueil Information Orientation -

Objet de l'acte : Partenariat : accord cadre avec les branches - Validation des Acquis de l'Expérience (annule et remplace la 13-02-84)

---

Date de décision: 01/02/2013

Date de réception de l'accusé 21/02/2013  
de réception :

---

Numéro de l'acte : CP\_1384bis

Identifiant unique de l'acte : 014-231400011-20130201-CP\_1384bis-DE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .3

Domaines de compétences par thèmes

Voirie

Date de la version de la 11/10/2007

classification :

---

Nom du fichier : CP-13-02-84 BIS OUTIL PILOTAGE CPRDFP.pdf ( 014-231400011-20130201-CP\_1384BIS-DE-1-1\_1.pdf )

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-85

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
<b>Titre</b>	<i>Aides aux apprentis FSA - Public en difficulté</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 3 815 000 €, votée en 2013, un montant total de 158 056,75 € dont :
  - 5 486,39 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
  - 152 570,36 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
  - 5 486,39 € conformément à l'annexe 1, au titre du Fonds social apprentis ;
  - 150 872,16 € pour l'Association ALFAH, au titre de l'Accompagnement public en difficulté ;
  - 1 698,20 € à la Maison des mots, pour le financement de bilans cognitifs, au titre de l'Accompagnement public en difficulté ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Aldes aux apprentis FSA - Public en difficult?
<b>Identifiant</b>	1198
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-86

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
<b>Titre</b>	<i>Divers Bénéficiaires</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 050 000 €, votée en 2013, un montant de 126 857,40 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 126 857,40 €, réparti conformément à l'annexe n° 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Divers B?n?fficiaires
<b>Identifiant</b>	1206
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-87

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
<b>Titre</b>	<i>Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionale</i> <i>Espaces Locaux d'Activités Novatrices</i> <i>Programme de Formation Générale</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013 un total de 1 554 526,73 € réparti ainsi :

- 5 000 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR »,
- 450 000 € au titre de l'opération P164O004 « Programme de Formation Générale »,
- 1 099 526,73 € au titre de l'opération P164O001 « ELANS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget 2013 de la Région :

- 5 000 € à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, au titre des Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionale,

- 1 099 526,73 € au titre des ElanS répartis conformément à l'annexe n° 3,

- 450 000 € à l'Association de Gestion du CNAM Basse-Normandie, au titre de la Formation Générale ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes n° 1 et 2 jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionale Espaces Locaux d'Activités Novatrices Programme de Formation Générale
<b>Identifiant</b>	1219
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-88

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	<i>Former pour qualifier - diplômer les demandeurs d'emploi : QUALIF - Programme collectif</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi », de 4 430 000 € votée pour 2013 un total de 80 000 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget 2013 de la Région, une subvention de 80 000 € à l'ACTEA ;
- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n° 1 jointe, dans les conditions prévues aux articles L 6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Former pour qualifier - dipl?mer les demandeurs d'emploi : QUALIF - Programme collectif
<b>Identifiant</b>	1224
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-89

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	QUALIF - Programme individuel

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013 un total de 3 605,52 €, au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;
- d'affecter sur l'AE P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013 un total de 571 240,60 € réparti ainsi :
  - 36 803,20 €, au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel » ;
  - 534 437,40 €, au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région :
  - au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel » un total de 36 803,20 €, conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
  - au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » un total de 534 437,40 € conformément aux annexes n° 3, 4 et 5 jointes ;
- de modifier :
  - au titre de Une Formation Un Emploi : l'annexe n° 5 relative à la délibération n° 12-667 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012, conformément à l'annexe n°6 jointe ;
  - au titre de Qualif – Programme individuel : l'annexe n° 1 relative à la délibération n°12-551 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012, conformément à l'annexe N°8 jointe ;
- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes n°2, 6 et 7 jointes, dans les conditions prévues aux articles L 6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	QUALIF - Programme Individuel
<b>Identifiant</b>	1227
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-90

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Garantir les conditions de la formation (P163)
<b>Titre</b>	<i>Moderniser les outils</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge pour la Société Précom, une prestation d'un montant maximal de 25 000 € TTC pour l'organisation du salon Explor'Emploi – Explor'Formation ;

- d'affecter sur l'AE «P163 Garantir les conditions de la formation» de 2 608 000 € votée pour 2013 un montant total de 126 713 € réparti ainsi :

- 1 000 € au titre de l'opération «P163O001 Moderniser les outils»,
- 125 713 € au titre de l'opération «P163O004 Réseau d'accueil» ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région un montant total de 126 713 €, réparti ainsi :

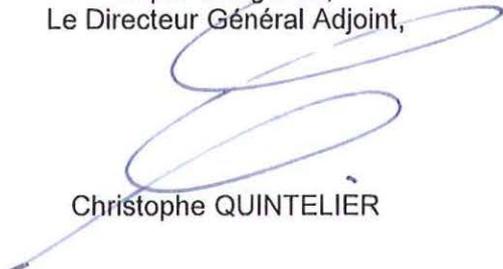
- 1 000 € à l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) au titre de la Modernisation des outils,

- 125 713 € à Pôle emploi au titre du Réseau d'accueil ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention annuelle de coopération renforcée entre la Région Basse-Normandie et Pôle Emploi pour 2013 (annexe n° 1),
- la convention 2013 de financement d'actions de formation professionnelle entre la Région Basse-Normandie et Pôle Emploi (annexe n° 2),
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Moderniser les outils
<b>Identifiant</b>	1260
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-91

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
<b>Titre</b>	<i>P162 Former pour qualifier- diplomer les demandeurs d'emplois P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales Fonds Social Européen</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles» de 2 602 602 € votée pour 2013 un montant total de 18 000 € au titre de l'opération «P160O005 Micro projets FSE» ;
- d'attribuer une subvention du Fonds social européen de 18 000 €, représentant 83,66 % du coût total évalué à 21 515,42 €, à la SCIC La Part du Colibri pour son projet de création d'une conserverie bio ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	P162 Former pour qualifier- diplomer les demandeurs d'emplois P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales Fonds Social Européen
<b>Identifiant</b>	1264
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-92

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	<i>Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164) Marchés de la formation professionnelle</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P162 Former pour qualifier – diplômé les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013 un montant total de 67 284 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif » conformément à l'annexe 1,

- sur l'AE « P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013 un montant total de 8 000 € au titre de l'opération « P164O004 Programme de Formation générale » conformément à l'annexe 3 ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 33 642 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l'intermédiaire de l'ASP ;

- d'approuver les modifications des caractéristiques de certains marchés, figurant à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164) Marchés de la formation professionnelle
<b>Identifiant</b>	1268
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

\*\*\*\*\*

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-93 BIS

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
<b>Titre</b>	<i>Formation des contrats aidés et emplois tremplins - Formation des actifs et ingénierie - Aide au reclassement</i>

\*\*\*\*\*

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013 un montant total de 199 299,76 € réparti ainsi :

- 6 688,80 € au titre de l'opération "P160O003 Formation des emplois tremplins et des contrats aidés",
- 12 788,38 € au titre de l'opération "P160O001 Aide au reclassement",
- 179 822,58 € au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

\* au titre de l'opération "P160O001 Aide au reclassement"

- un montant total de 12 788,38 € réparti selon l'annexe n° 3,

\* au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs"

- 5 464,08 € à l'Entreprise DUCRE à Alençon,
- 99 225,00 € à l'AFPA,
- 27 790,00 € à la MFR d'Haleine,
- 28 000,00 € à l'AFIP,
- 19 343,50 € à l'Université de Caen,

\* au titre de l'opération "P160O003 Formation des emplois tremplins et des contrats aidés"

- un montant total de 6 688,80 € réparti selon l'annexe n° 1 ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L 6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Formation des contratsd aidés et emplois tremplins - formation des  
Objet de l'acte : actifs et ingénirie - aide au reclassement (avec annexe) (annule et  
remplace la 13-02-93 suite à un problème sur les annexes)

---

Date de décision: 01/02/2013

Date de réception de l'accusé 22/02/2013

de réception :

---

Numéro de l'acte : CP\_1393BIS

Identifiant unique de l'acte : 014-231400011-20130201-CP\_1393BIS-DE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .6

Domaines de competences par themes

Emploi-formation professionnelle

Date de la version de la 11/10/2007

classification :

---

Nom du fichier : CP-13-02-93 BIS EMPLOIS TREMPLINS.pdf ( 014-231400011-  
20130201-CP\_1393BIS-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : CP-13-02-93 BIS ANNEXE.pdf ( 014-231400011-20130201-  
CP\_1393BIS-DE-1-1\_2.pdf )  
EMPLOIS TREMPLINS

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-94

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
<b>Titre</b>	<i>Emplois tremplins</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 7 abstentions (Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL),

- d'affecter sur l'AE « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 125 000 € votée pour 2013 un montant de 20 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi » un montant de 20 000 €, conformément à l'annexe n° 1 ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16/12/2004, et modifié en Assemblée Plénière les 16/12/2005 et 23/10/2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe n° 1,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Emplois tremplins
<b>Identifiant</b>	1282
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.6

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-95

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les projets des entreprises (P300)
<b>Titre</b>	<i>Prime Régionale à la Création d'Entreprise (PRCE) - Avance Régionale à l'Entreprise (ARE)</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 14 469 864 € votée en 2013 les montants suivants :

- . 60 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- . 2 974 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région les montants suivants :

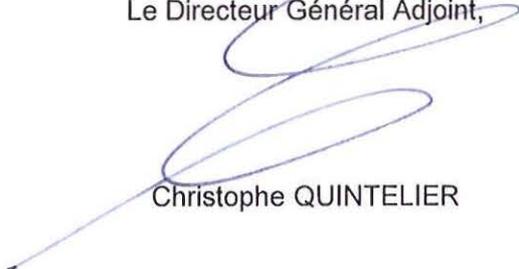
- . une subvention de 60 000 € au titre de la PRCE (annexe n° 1),
- . 5 prêts à taux nul pour un montant total de 2 974 000 € au titre de l'ARE (annexe n° 2),

- d'approuver, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises (annexe n° 3),

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Prime Régionale ? la Création d'Entreprise (PRCE) - Avance Régionale ? l'Entreprise (ARE)
<b>Identifiant</b>	1285
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-96

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>Partenariat/actions - intelligence économique - redynamisation économique des territoires</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 1 700 000 € votée en 2013, un montant de 200 000 € au titre de l'opération P301O010 Redynamisation économique des territoires (bassins en difficulté, ARR),

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 3 078 955 € votée en 2013, un montant de 700 000 € au titre de l'opération P301O008 Partenariat/actions,

- d'affecter sur l'AESUB « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, rattachée sur l'AEP301O002, un montant de 300 000 € au titre de l'opération Intelligence économique – CPER;

- d'attribuer :

- \* sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, une subvention de 200 000 € à la CCI de Cherbourg pour la construction de locaux sur la ZA de Collignon afin d'accueillir l'activité de l'entreprise NUTRISFISH,

- \* sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région les subventions suivantes à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie :

- 700 000 € au titre de l'animation régionale 2013 du réseau des métiers,
- 300 000 € au titre du Schéma Régional de l'Intelligence Economique (Axe 6 du PRDA),

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Partenariat/actions - Intelligence économique - redynamisation économique des territoires
<b>Identifiant</b>	1290
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-97

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
<b>Titre</b>	<i>Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'économie sociale et solidaire</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire» de 1 213 000 €, votée en 2013, un montant de 40 000 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'affecter sur l'AP «P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire» de 405 000 €, votée en 2013, un montant de 15 000 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- de poursuivre, à titre dérogatoire, le soutien financier régional au projet porté par le collectif de personnes physiques autour de Thomas RIBES et accompagné par la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives de Valorisation de l'Agriculture et du Monde rural de Basse-Normandie (FR CIVAM Basse-Normandie), voté le 24 juin 2011 dans le cadre de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »;

=> de conditionner cette poursuite au fait que le dépôt des statuts de la structure porteuse du projet soit effectivement intervenu avant le 31 décembre 2012,

=> le cas échéant, de prendre en compte une période d'accompagnement continue à partir de la date de vote (24 juin 2011) et allant au plus tard jusqu'au 24 juin 2013, l'accompagnement à compter de la date de dépôt des statuts correspondant à un accompagnement de projet en étape expérimentation tel que défini dans le règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », voté le 17 décembre 2010 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention maximale de 40 000 €, à la Société coopérative à responsabilité limitée CREA COOP 14, pour son action 2013 dans le Calvados, en tant qu'acteur coopératif de la création d'entreprise,

- de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- \* à la notification de la convention, versement de 20 000 €,

- \* en mai 2013, versement du solde sur présentation de la notification des autres financements pour un montant global au moins égal à 40 000 €,

- \* en 2014, au plus tard le 31 mars, présentation du budget réalisé, certifié par le comptable ou l'expert-comptable de l'entreprise ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, à titre dérogatoire, une subvention maximale de 15 000 € à l'association « Conseil Régional de Basse-Normandie du Secours Populaire Français », dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010,

=> de conditionner le versement de la subvention à la présentation de la décision du Conseil Régional de Basse-Normandie du Secours Populaire Français pour la mise en œuvre du projet,

=> de procéder au versement de la subvention sur la base des factures certifiées acquittées par les fournisseurs ou d'un relevé des dépenses d'investissement certifié par un commissaire aux comptes et de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération pour la FR CIVAM Basse-Normandie et CREACOOOP 14,
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'économie sociale et solidaire
<b>Identifiant</b>	1292
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

\*\*\*\*\*

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-98

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Soutenir la recherche publique (P280)
<b>Titre</b>	<i>Cofinancements de projets nationaux et soutien aux partenariats</i>

\*\*\*\*\*

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 935 111 €, votée en 2013, un montant total de 578,40 € selon le tableau de répartition des opérations figurant en annexe 2,
- de désaffecter sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 €, votée en 2013, un montant total de 18 421,86 € selon le tableau de répartition des opérations figurant en annexe 2,
- d'affecter sur l'AE CPER votée en 2008, rattachée à l'AE P280, une subvention de 80 000 € au titre de l'opération P280O022 Développement de la recherche dans le domaine des matériaux – CPER,
- d'affecter sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 €, votée en 2013, les montants suivants :
  - 424 259 € au titre de l'opération « P280O025 - Retour de jeunes chercheurs »,
  - 7 040 € au titre de l'opération « P280O024 - Diffusion de la culture scientifique »,
- d'affecter sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 935 111 €, votée en 2013, un montant de 116 938 € au titre de l'opération « P280O025 - Retour de jeunes chercheurs »,
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :
  - 424 259 € aux organismes figurant en annexe 1 pour le financement du retour de jeunes chercheurs,
  - 80 000 € à l'ENSICAEN au titre du CPER 2007-2013 pour les missions d'animation technologique du CNRT,
  - 4 000 € au PRES Normandie Université pour le cofinancement des Doctoriales,
  - 3 040 € aux établissements scolaires figurant en annexe 3 pour le remboursement des déplacements de lycéens vers des manifestations de culture scientifique, et d'effectuer ce remboursement sur présentation des factures et au vu de la délibération;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région une subvention de 116 938 € aux organismes figurant en annexe 1 pour le financement du retour de jeunes chercheurs,
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- de modifier la délibération n°11-388 de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> juin 2011 pour tenir compte de la modification de l'objet de la subvention, soit pour l'acquisition d'une source d'ions mono-chargés et de ramener le montant de la subvention à 31 335 € ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées aux Doctoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Cofinancements de projets nationaux et soutien aux partenariats
<b>Identifiant</b>	1296
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION

N°CP 13-02-99

de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux projets individuels d'innovation - Soutien aux projets collaboratifs - Promotion de l'innovation - soutien aux clusters d'excellence</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean CHATELAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN) pour le dossier relatif au programme d'actions 2013 de l'Association NUCLEOPOLIS,

- d'affecter :

- sur l'AE « P281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 5 367 572 €, votée en 2013, les montants suivants :

- \* 137 257 € au titre de l'opération «P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation»,

- \* 219 880 € au titre de l'opération «P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation»,

- \* 32 786 € au titre de l'opération «P281O003 – Promotion de l'innovation»,

- \* 70 000 € au titre de l'opération «P281O006 – Soutien aux clusters d'excellence»,

- sur l'AP « P281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 129 238 €, votée en 2013, un montant de 17 743 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,

- d'attribuer les subventions suivantes :

*sur le chapitre 939 du budget de la Région :*

- 137 257 € aux entreprises dont le projet est présenté en annexe 1, tableau a,

- 219 880 € aux laboratoires de recherche et à l'entreprise dont le projet est présenté en annexe 1, tableau b,

- 32 786 € à la Communauté d'Agglomération Caen la mer pour l'étude sur la gouvernance du Plateau Nord de Caen,

- 70 000 € à l'association Nucléopolis pour son programme d'actions 2013,

*sur le chapitre 909 du budget de la Région :*

- 17 743 € aux entreprises dont le projet est présenté en annexe 1, tableau a,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées :

- aux projets d'innovation présentés en annexe 1 aux dates retenues dans le tableau a,

- au programme d'actions 2013 de Nucléopolis au 1er janvier 2013,

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Soutien aux projets individuels d'innovation - Soutien aux projets collaboratifs - Promotion de l'innovation - soutien aux clusters d'excellence
<b>Identifiant</b>	1320
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.5

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-02-100

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
<b>Titre</b>	<i>Renforcement de l'ingénierie territoriale - Professionnalisation des acteurs - Développement des filières - Aides aux entreprises touristiques</i>

-----

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

↳ sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 575 000 €, votée en 2013, un montant de 763 634,46 € réparti comme suit :

- 103 634,46 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières»,
- 660 000,00 € au titre de l'opération «P350O01 – Aides aux entreprises touristiques»,

↳ sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 707 080 €, votée en 2013, un montant de 141 622 € réparti comme suit :

- 135 000 € au titre de l'opération « P350O009 Professionnalisation des acteurs »,
- 6 622 € au titre de l'opération « P350O011 Développement des filières »,

↳ sur l'AE « P160 - Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 €, votée en 2013, un montant de 66 000 € au titre de l'opération P160O004 « Formation des actifs et ingénierie » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*\* sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région*

- 84 874,46 € au titre de Tourisme et Handicap, conformément à l'annexe n° 1,
- 12 962,00 € au Conseil Général de la Manche pour la qualification des haltes de repos des voies vertes de la Manche, sur la base d'une dépense subventionnable de 63 747,30 €,
- 5 798 € à la Communauté de communes du Pays de Falaise, pour la réalisation de circuits équestres, sur la base d'une dépense subventionnable de 19 325 €, sous réserve de l'inscription des itinéraires au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) et de l'obtention de l'ensemble des délibérations des collectivités concernées ;

*\* sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région*

- 35 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la mise en œuvre du programme d'actions 2013 du réseau Bienvenue à la Ferme, sur la base d'une dépense subventionnable de 114 137 €,
- 100 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire de Normandie pour la mise en œuvre du programme 2013 de professionnalisation des acteurs du tourisme, sur la base d'une dépense subventionnable de 228 000 €,
- 6 622 € au Pays Sud Calvados, pour la valorisation des itinéraires équestres, sur la base d'une dépense subventionnable de 13 243,87 €; sous réserve de l'inscription des itinéraires au PDIPR et de l'obtention de l'ensemble des délibérations des collectivités concernées ;

*\* sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région*

- 66 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire de Normandie, au titre de l'opération « Formation des actifs et ingénierie », pour la mise en œuvre du programme 2013 de professionnalisation des acteurs du tourisme, sur la base d'une dépense subventionnable de 280 000 €,

- d'attribuer les prêts à taux zéro suivants :

\* sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région

- 150 000 € à la SCI 3LB à Urville-Nacqueville pour la restructuration et la modernisation de l'hôtel le Landemer;
- 90 000 € à THALIE SPA SNC à Bagnoles de l'Orne pour la création d'un bassin aqua-ludique dans la résidence de tourisme des Thermes de Bagnoles de l'Orne,
- 300 000 € à N3D Land Films SAS pour la réalisation d'un film IMAX sur la bataille de Normandie,
- 120 000 € au Musée Airborne de Sainte-Mère-Eglise pour les travaux d'extension du Musée ;

• d'autoriser le remboursement des frais de déplacements des évaluateurs Tourisme & Handicap ci-après, selon le barème fiscal et de restauration aux frais réels :

- l'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche,
- l'Association des Paralysés de France du Calvados,
- l'Association des Paralysés de France de l'Orne,
- M. Eric Gourier,
- M. Jérôme Foret,
- M. Guy Eugène,
- Mme Najoua Abt,
- M. Daniel Hérisson,

Les remboursements interviendront sur présentation :

- d'un ordre de mission établi par la Région Basse-Normandie ou l'État,
- des factures de restauration acquittées,
- d'une copie de la carte grise du véhicule,
- d'un RIB.

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 21 mai 2012 pour les frais de Daniel Hérisson,
- 1<sup>er</sup> août 2012 pour le Conseil Général de la Manche,
- 16 novembre 2012 pour les dossiers (TH et ARE) de la SCI 3 LB (Hôtel le Landemer),
- 19 novembre 2012 pour le dossier de la SARL P4 Speed Food (restaurant à Arromanches-les-Bains),
- 22 novembre 2012 pour le dossier de la SAS Le Lion d'Or (Bayeux),
- 26 novembre 2012 pour la commune de St-Fraimbault,
- 27 novembre 2012 pour l'association TRIP Normand (Camping les Peupliers à Merville-Franceville),
- 10 décembre 2012 pour le dossier du restaurant La Trinquette (Grandcamp-Maisy),
- 10 décembre 2012 pour Catherine et Patrick REVERDI ;
- 12 décembre 2012 pour THALIE SPA SNC (Bagnoles de l'Orne) ;
- 12 décembre 2012 pour le Musée Airborne ;
- 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour le dossier de N3D Land Films SAS ;
- 18 décembre 2012 pour la commune de Grangues-sur-Mer ;
- 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour le Pays Sud Calvados, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et le Comité de Liaison InterConsulaire de Normandie, l'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche, l'Association des Paralysés de France du Calvados, l'Association des Paralysés de France de l'Orne, M. Eric Gourier, M. Jérôme Foret, M. Guy Eugène, Mme Najoua Abt,

- de modifier la délibération n° 12-303 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 accordant une subvention à la Mutuelle Sociale Agricole Haute-Normandie et Société Civile Immobilière Sweet Home pour prendre en compte les dépenses à compter du 8 décembre 2011 ;

- d'annuler la subvention d'un montant de 12 091,56 €, accordée par la délibération n°12-302 de la Commission Permanente du 25 mai 2012, à Pays d'Ouche Développement au titre de l'Ingénierie Territoriale,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- le versement du prêt à taux zéro pour la SCI 3LB (Hotel le Landemer) s'effectuera selon les modalités suivantes :
  - \* 50 % à la signature de la convention et sur présentation de l'acte d'achat définitif des murs et du fonds,
  - \* 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30 % des dépenses prévues.

Les remboursements interviendront en 10 semestrialités de la manière suivante :

Echéance	Montant	Echéance	Montant
01/10/2014	15 000 €	01/04/2017	15 000 €
01/04/2015	15 000 €	01/10/2017	15 000 €
01/10/2015	15 000 €	01/04/2018	15 000 €
01/04/2016	15 000 €	01/10/2018	15 000 €
01/10/2016	15 000 €	01/04/2019	15 000 €

- le versement du prêt à taux zéro pour THALIE SPA SNC s'effectuera selon les modalités suivantes :

- \* 50 % à la signature de la convention,
- \* 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30 % des dépenses prévues.

Les remboursements interviendront en 10 semestrialités de la manière suivante :

Echéance	Montant	Echéance	Montant
01/10/2014	9 000 €	01/04/2017	9 000 €
01/04/2015	9 000 €	01/10/2017	9 000 €
01/10/2015	9 000 €	01/04/2018	9 000 €
01/04/2016	9 000 €	01/10/2018	9 000 €
01/10/2016	9 000 €	01/04/2019	9 000 €

- le versement du prêt à taux zéro pour la société N3D Land Films SAS s'effectuera en une fois à la signature de la convention.

Les remboursements interviendront en 10 semestrialités de la manière suivante :

Echéance	Montant	Echéance	Montant
01/10/2016	30 000 €	01/04/2019	30 000 €
01/04/2017	30 000 €	01/10/2019	30 000 €
01/10/2017	30 000 €	01/04/2020	30 000 €
01/04/2018	30 000 €	01/10/2020	30 000 €
01/10/2018	30 000 €	01/04/2021	30 000 €

- le versement du prêt à taux zéro pour le musée Airborne s'effectuera selon les modalités suivantes :

- \* 50 % à la signature de la convention, sous réserve d'une validation du plan de financement (accords prêts bancaires et des financements publics attendus),
- \* 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30 % des dépenses prévues.

Les remboursements interviendront en 10 semestrialités de la manière suivante :

Echéance	Montant	Echéance	Montant
01/10/2014	12 000 €	01/04/2017	12 000 €
01/04/2015	12 000 €	01/10/2017	12 000 €
01/10/2015	12 000 €	01/04/2018	12 000 €
01/04/2016	12 000 €	01/10/2018	12 000 €
01/10/2016	12 000 €	01/04/2019	12 000 €

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- de m'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

  
Christophe QUINTELIER

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	Renforcement de l'Ingénierie territoriale - Professionnalisation des acteurs - Développement des filières - Aides aux entreprises touristiques
<b>Identifiant</b>	1337
<b>Date de réception par la préfecture</b>	15 février 2013
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	1 février 2013
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.4

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 13-101**

**sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2013**

Réunie le vendredi 1<sup>er</sup> février 2013, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril  
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

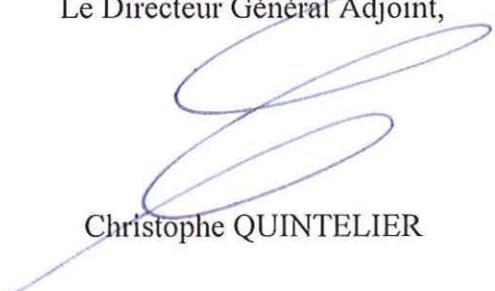
Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe QUINTELIER

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : L'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX DES CONSEILLERS REGIONAUX  
(une annexe)

---

Date de décision: 01/02/2013

Date de réception de l'accusé 15/02/2013

de réception :

---

Numéro de l'acte : CP\_13101

Identifiant unique de l'acte : 014-231400011-20130201-CP\_13101-DE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

autre

Date de la version de la 11/10/2007

classification :

---

Nom du fichier : MANDATS SPECIAUX.pdf ( 014-231400011-20130201-CP\_13101-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : ANNEXE MANDATS SPECIAUX.pdf ( 014-231400011-20130201-CP\_13101-DE-1-1\_2.pdf )

ANNEXE MANDATS SPECIAUX